TOUT CE QUE LE CANADA A DE PLUS BEAU À OFFRIR

Parc national des Lacs-Waterton du Canada

Plan directeur

Élément du parc international de la paix Waterton–Glacier

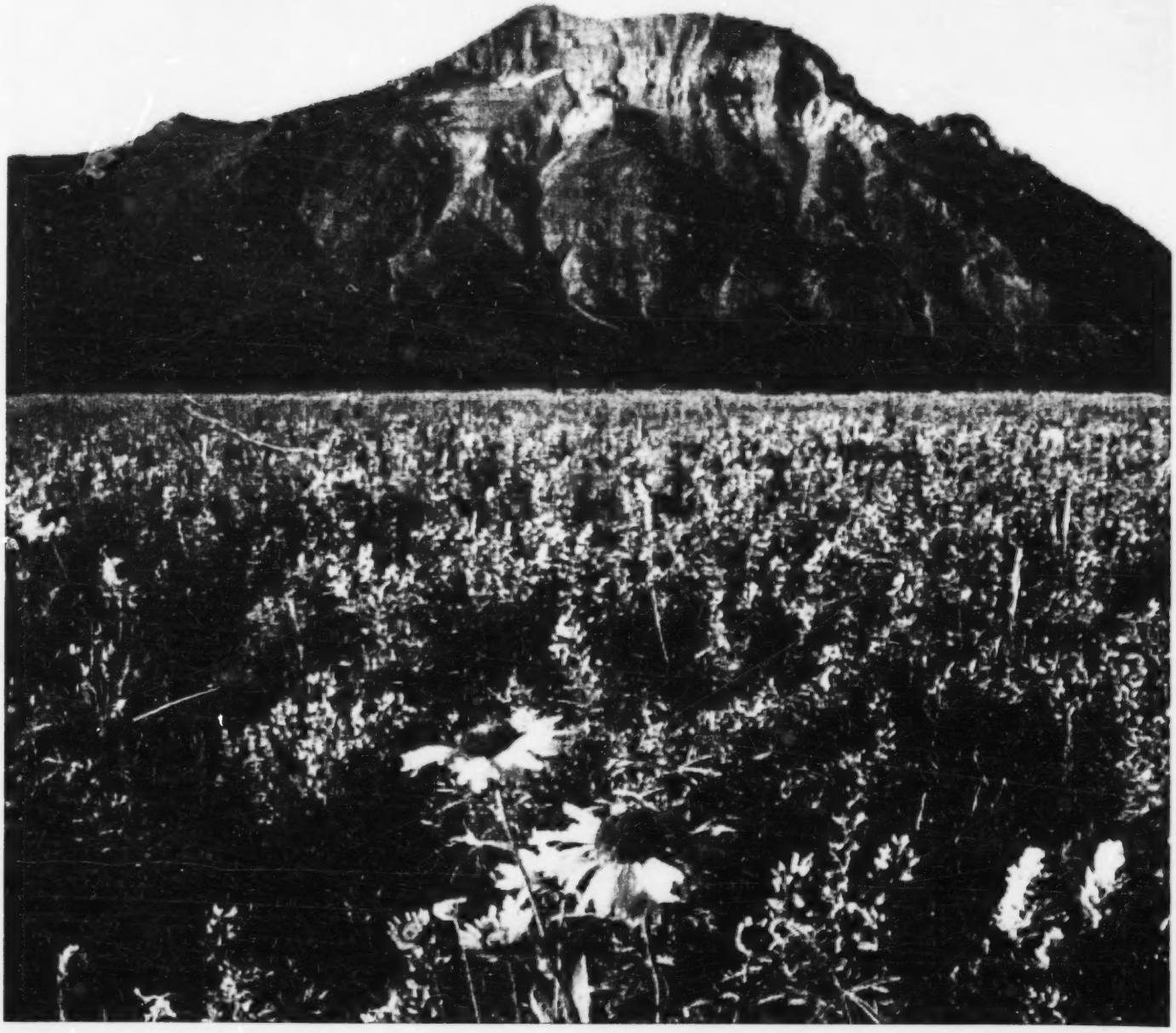

Parcs Canada Parks Canada

Canada

Parc national des Lacs-Waterton du Canada

Plan directeur

Élément du parc international de la paix Waterton-Glacier

Mai 2000

Photo de la page couverture : Le mont Athabasca.

© Ministre de Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada 2000
N° de catalogue : R64-105/29-2000F
ISBN : 0-662-84619-2

102-00077/

Avant-propos

La protection de l'intégrité écologique et des ressources culturelles des parcs nationaux des Rocheuses pour le plaisir des générations actuelles et futures voilà l'une des plus grandes responsabilités de notre pays. Cette obligation, nous devons nous en acquitter dans notre propre intérêt et dans celui du monde entier, qui a conféré à ces parcs le statut de site du patrimoine mondial.

En 1997, j'ai approuvé le plan directeur du parc national Banff. Le présent document, qui régira la gestion du parc national des Lacs-Waterton du Canada, repose sur les thèmes et les principes clés du plan de Banff. Les parcs nationaux sont d'abord et avant tout des espaces naturels, et ils doivent le rester. Ils doivent être réservés aux gens et pour le tourisme patrimonial, des destinations à visiter et à découvrir et des lieux d'apprentissage. Ces parcs sont également des espaces communautaires, où sont respectées les normes de gérance de l'environnement les plus élevées qui soient. Enfin, les parcs nationaux sont des lieux où la gestion est ouverte et transparente.

Bordé au sud par le parc national Glacier, du Montana, le parc national des Lacs-Waterton protège un écosystème d'importance mondiale. Depuis 1932, il fait partie du premier parc international de la paix, le parc international Waterton-Glacier, qui a reçu le statut de site du patrimoine mondial en 1995.

Il existe des liens étroits entre les parcs nationaux des Rocheuses, aussi bien du point de vue écologique que du point de vue de la fréquentation. Aussi le plan directeur du parc national des Lacs-Waterton du Canada a-t-il été élaboré en accord avec les plans des parcs nationaux Kootenay, Yoho et Jasper. Ces documents exposent les principaux outils dont nous avons besoin pour relever les défis qui nous attendent pour ces endroits spéciaux : mieux comprendre les menaces écologiques immédiates et à long terme; trouver un meilleur moyen d'intégrer les activités commerciales et touristiques dans ce magnifique environnement aux superficies restreintes; et participer plus activement au processus décisionnel à l'échelle locale et nationale.

Le plan directeur du parc national des Lacs-Waterton du Canada a été préparé à l'issue de vastes consultations publiques. Il présente une vision commune qui oriente la gestion du parc dans le XXI^{e} siècle et prépare le terrain pour les mesures qui devront être prises au cours des quinze prochaines années.

L'agglomération de Waterton Park se trouve au coeur du parc national des Lacs-Waterton du Canada. En juin 1998, j'ai annoncé l'adoption d'une série de principes pour guider la gestion des agglomérations des parcs nationaux. Ce plan directeur décrit comment l'absence d'impacts nuisibles nets sur l'environnement, une utilisation appropriée, la gestion responsable de la croissance ainsi que le leadership dans la conservation de l'environnement et du patrimoine s'appliqueront à la gestion de l'agglomération de Waterton Park. Le présent plan directeur veille à ce que la gestion de l'agglomération de Waterton Park soit intégrée à la gestion du parc. La protection de l'intégrité écologique et des ressources culturelles demeure au premier plan des préoccupations de gestion de l'agglomération. Waterton Park est une agglomération modèle qui reflète le milieu naturel environnant, les valeurs du parc national et son patrimoine culturel.

Le gouvernement du Canada est résolu à protéger et à mettre en valeur notre patrimoine naturel et culturel. En tant que ministre du Patrimoine canadien responsable de Parcs Canada, j'ai le devoir de sauvegarder nos parcs nationaux. C'est dans l'esprit de ce mandat que j'approuve le plan directeur du parc national des Lacs-Waterton du Canada.

Sheila Copps,
ministre du Patrimoine canadien

Parc national des Lacs-Waterton du Canada
Plan directeur

L'approbation de ce plan a été recommandée par :

Tom Lee,
Directeur général
Parcs Canada

Bruce Amos,
Directeur général
Parcs nationaux

Gaby Fortin,
Directeur général
Ouest canadien

Peter Lamb,
Directeur d'unité de gestion
Parc national des Lacs-Waterton du Canada

PLAN DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DES LACS-WATERTON DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

VISION DU PARC NATIONAL DES LACS-WATERTON DU CANADA 1

1.0 INTRODUCTION 3
- 1.1 Un ensemble de lieux 3
- 1.2 Élaboration de plans directeurs pour les parcs des Rocheuses 4
- 1.3 Pierres angulaires de la réussite 5

2.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION 7
- 2.1 Contexte régional 7
- 2.2 Collectivité de Waterton Park 8
- 2.3 Gestion du parc et utilisation des terres 8
- 2.4 Activité humaine 8

3.0 UN LIEU POUR LA NATURE 9
- 3.1 Aperçu 9
- 3.2 Menaces à l'intégrité écologique 10
- 3.3 Vision de l'intégrité écologique 11
- 3.4 Communiquer le besoin d'intégrité écologique 12
- 3.5 Gestion intégrée des écosystèmes régionaux 12
- 3.6 Diversité biologique 13
- 3.7 Qualité de l'air 14
- 3.8 Géologie et relief 15
- 3.9 Écosystèmes aquatiques 16
- 3.10 Végétation 17
- 3.11 Faune 18
- 3.12 Indicateurs de l'intégrité écologique 19

4.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE ET CULTURELLE 23
- 4.1 Aperçu 23
- 4.2 Objectifs stratégiques 24
- 4.3 Objectifs 24
- 4.4 Mesures clés 25

5.0 UN LIEU POUR LES GENS 27
- 5.1 Aperçu 27
- 5.2 Tourisme patrimonial 28
- 5.3 Services et installations à l'intention des visiteurs 30
- 5.4 Sensibilisation et éducation 31
- 5.5 Gestion efficace de l'activité humaine 33

6.0 TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS 39
- 6.1 Aperçu 39
- 6.2 Objectifs stratégiques 40
- 6.3 Objectifs 40
- 6.4 Mesures clés 40

TABLE DES MATIÈRES – suite

7.0 UN LIEU POUR LA COLLECTIVITÉ **41**
7.1 Aperçu 41
7.2 Énoncé du rôle 42
7.3 Mesure clé 42

8.0 UN LIEU POUR UNE GESTION TRANSPARENTE **43**
8.1 Introduction 43
8.2 Participation du public 45
8.3 Processus d'examen des projets d'aménagement 45
8.4 Utilisation appropriée 46
8.5 Coordination régionale 48
8.6 Gestion de la recherche et de l'information 49

9.0 UN LIEU POUR LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE **51**
9.1 Aperçu 51
9.2 Objectifs stratégiques 52
9.3 Objectifs 52
9.4 Mesures clés 52

10.0 ZONAGE DU PARC **55**
10.1 Système de zonage des parcs nationaux 55
10.2 Zone I – Préservation spéciale 57
10.3 Zone II – Milieu sauvage 57
10.4 Zone III – Milieu naturel 58
10.5 Zone IV – Loisirs de plein air 58
10.6 Zone V – Services du parc 58
10.7 Sites écologiquement fragiles 58

11.0 SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE **59**
11.1 Contexte 60
11.2 Proposition et impacts du plan directeur 60
11.3 Effets cumulatifs 61
11.4 Politique 62
11.5 Participation du public 62
11.6 Conclusion 62

TABLEAUX ET CARTES

Tableau 1. Indicateurs de l'intégrité écologique 20
Tableau 2. Objectifs d'efficacité et de sécurité de l'habitat 36
Tableau 3. Critères régissant l'utilisation appropriée 47

Carte 1. Unités de gestion du paysage 35
Carte 2. Zonage du parc 56

Vision du parc national des Lacs-Waterton du Canada

Façonné par le vent, le feu et l'eau, le parc national des Lacs-Waterton du Canada demeure à tout jamais un lieu qui émerveille par sa grande beauté – un précieux legs de montagnes, de lacs, de prairies, de forêts, de prés alpins et d'animaux sauvages. Ce lieu où règne en maître le monde naturel a un cachet invitant qui a peu changé depuis ses débuts. Les visiteurs y trouvent un havre relaxant et vivifiant qui les rend fiers de la clairvoyance de notre pays pour la création du parc et pour les efforts continus qui sont déployés afin de prendre soin de cette région spéciale du Canada et du monde. Fidèle à son passé, le parc national des Lacs-Waterton du Canada regarde vers l'avenir pour relever les défis de demain.

Thèmes principaux

- Le parc est l'exemple vivant d'un régime qui protège la nature et qui fait une place aux activités humaines de types et de niveaux appropriés (voir le tableau 3 – Critères régissant l'utilisation appropriée).
- Le parc contribue au maintien d'une région saine et viable.
- Les systèmes naturels et les espèces indigènes qui en font partie peuvent évoluer librement. Le parc appuie les écosystèmes de la région qui l'entoure, et vice-versa.
- Le parc est accessible à tous les visiteurs, Canadiens et étrangers, qui veulent s'adonner à une gamme variée d'activités appropriées. Les visiteurs traitent le parc avec respect. La qualité de leur séjour est fonction de la qualité du milieu naturel et des services fournis.
- L'identité canadienne repose notamment sur la compréhension de la valeur de nos parcs nationaux. Des activités d'éducation et de sensibilisation aux valeurs, à l'éthique de la gérance, au patrimoine naturel et culturel et aux services des parcs nationaux sont réalisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites du parc.
- Un climat économique favorable, basé sur les valeurs patrimoniales du parc, contribue à la santé des économies nationale, provinciale et locale. Les entreprises appropriées s'adaptent à des critères de responsabilité sur le plan environnemental et esthétique. Dans la prestation des services, une importance toute particulière est accordée à la créativité des idées, des concepts et de la technologie, notamment en ce qui a trait à l'éducation, au transport, à la gestion des déchets et aux autres infrastructures.
- Le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les autorités municipales collaborent à la protection et à la gestion de l'écosystème régional. À ces fins, ils entretiennent des liens de coopération avec des entreprises et des organismes et rendent des décisions transparentes et responsables, tout en rendant des comptes à la population.
- Les principes de la prudence et de la gestion adaptée sont appliqués lorsque les effets éventuels sur l'écosystème sont incertains.
- Le lotissement urbain de Waterton Park est un chef de file dans la gérance environnementale et l'intendance des ressources culturelles. Résidants et entreprises acceptent avec fierté leur responsabilité à l'égard de la protection et de la mise en valeur de ce patrimoine naturel et culturel dans l'intérêt des générations actuelles et futures.
- Compte tenu du nombre limité d'installations et de services offerts, le parc, à la faveur de la stratégie de promotion du tourisme patrimonial, influe activement sur les efforts de marketing et de promotion, qui agissent à leur tour sur la demande touristique.
- Parcs Canada prévoit des pressions régionales et s'y prépare bien à l'avance.
- Le résultat des mesures exposées dans le plan directeur est comparé aux normes établies.

Introduction

1.0 INTRODUCTION

1.1 Un ensemble de lieux

Situé à l'extrémité sud-ouest de l'Alberta, là où les montagnes côtoient la prairie, le parc national des Lacs-Waterton du Canada protège des communautés végétales et une diversité écologique qui ne se trouvent nulle part ailleurs au monde. Ce parc, aire protégée de 525 km^2, fait partie de l'écosystème international de la Couronne du Continent.

Au Montana, à la frontière sud du parc, le parc national Glacier protège un territoire qui fait plus de 7 fois la superficie du parc national des Lacs-Waterton du Canada. Ces deux parcs, qui forment conjointement depuis 1932 le parc international de la paix Waterton–Glacier, sont des éléments clés de réserves de la biosphère établies par l'UICN. L'UNESCO a pour sa part donné au parc international de la paix Waterton–Glacier le statut de site du patrimoine mondial en 1995.

Le présent plan directeur reconnaît que le parc national des Lacs-Waterton du Canada n'est pas un lieu, mais bien un ensemble de lieux. D'abord et avant tout, c'est un lieu pour la nature – un endroit où les relations complexes qui constituent la chaîne de la vie continuent d'évoluer comme elles le font depuis des milliers d'années. C'est un lieu où les gens peuvent découvrir les merveilles du milieu naturel et apprécier à sa juste valeur la richesse de leur patrimoine. C'est aussi un lieu où le passé est reconnu et mis en valeur. C'est un lieu où les gens reconnaissent le rôle qu'ils jouent au sein de l'écosystème et la responsabilité qui leur incombe, celle d'agir en conséquence. Enfin, c'est un lieu pour l'avenir. La *Loi sur les parcs nationaux* dédie les parcs nationaux au « peuple canadien afin que celui-ci puisse les utiliser pour son plaisir et l'enrichissement de ses connaissances...; ils doivent être entretenus et utilisés de façon à rester intacts pour les générations futures ». Le présent plan directeur se veut un outil pour façonner cet avenir.

1.2 Élaboration de plans directeurs pour les parcs des Rocheuses

La *Loi sur les parcs nationaux* oblige chacun des 39 parcs nationaux du pays à élaborer un plan directeur et, en consultation avec la population canadienne, à le mettre à jour tous les cinq ans. Dans les années qui ont suivi le dépôt au Parlement du *Plan directeur du parc national des Lacs- Waterton* de 1992, le parc a réglé la plupart des dossiers prioritaires du plan.

En 1996, un groupe de travail indépendant a présenté plus de 400 recommandations concernant la protection du corridor de la vallée de la Bow, dans le parc national Banff. Après une évaluation prudente de ces recommandations, Parcs Canada a élaboré un nouveau plan directeur pour le parc national Banff. Les plans directeurs révisés des parcs nationaux Jasper, Kootenay, Yoho et des Lacs-Waterton du Canada intègrent les principes et les orientations stratégiques préconisés dans le plan du parc national Banff.

D'autres changements importants sont survenus depuis la publication du premier plan directeur des parcs. De nouveaux enjeux sont nés. Les gouvernements ont adopté de nouvelles politiques et rédigé de nouvelles lois. Les chercheurs nous ont éclairés sur l'importance de la gestion axée sur l'écosystème et de la biodiversité. Le tourisme s'est intensifié, et les destinations qui offrent des possibilités de découverte de la nature et de l'histoire suscitent un intérêt croissant.

Les lois, politiques et plans qui suivent sont venus renforcer l'engagement pris par Parcs Canada, celui de préserver les ressources des parcs en tenant compte de leurs valeurs écologiques, sociales et économiques.

- modifications à la *Loi sur les parcs nationaux* (1988)
- *Cadre stratégique de référence pour le maintien de l'intégrité des écosystèmes* (Parcs Canada, 1992)
- Convention sur la biodiversité (1992)
- *Plan directeur de la communauté du parc national des Lacs-Waterton* (1994)
- *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994)
- document faisant officiellement du parc international de la paix Waterton–Glacier un site du patrimoine mondial (1995)
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (1995)
- *Parc national des Lacs-Waterton – Cadre de gestion de l'aménagement* (1996)
- *Banff-Vallée de la Bow : À l'heure des choix* (1996)
- *Plan directeur du parc national Banff* (1997)

Plan directeur du parc national des Lacs-Waterton du Canada

Le plan directeur révisé orientera la gestion globale du parc national des Lacs-Waterton du Canada pour les 10 à 15 prochaines années. Voici quels en sont les objectifs :

- énoncer une vision pour l'avenir;
- préserver et renforcer l'intégrité écologique de façon à tenir compte des valeurs écologiques, sociales et économiques du parc;
- promouvoir auprès des visiteurs des expériences de qualité axées sur le patrimoine écologique et culturel du parc;
- fixer des limites claires pour l'aménagement associé aux activités appropriées;
- appuyer les efforts déployés par Parcs Canada pour renouveler la mise en valeur du patrimoine; et
- faire participer d'autres intervenants à la protection de l'écosystème.

Le public a grandement contribué à façonner le plan directeur révisé. En effet, Parcs Canada a organisé dans plusieurs collectivités des journées d'accueil qui ont attiré des centaines de participants. Il a également distribué plus de 3 800 copies du concept du plan directeur et invité le public à commenter le document. Enfin, il a tenu de nombreuses séances de consultation avec divers intervenants, dont le gouvernement de l'Alberta, ce qui lui a permis de recueillir des commentaires précieux.

1.3 Pierres angulaires de la réussite

Parcs Canada aura concrétisé la vision qu'il entretient pour le parc national des Lacs-Waterton du Canada lorsque les objectifs stratégiques qui suivent auront été atteints. Chaque chapitre du présent plan directeur décrit ces objectifs ainsi que les mesures clés à prendre pour arriver au résultat escompté.

Un lieu pour la nature

Les Canadiens comprennent les défis associés au maintien de l'intégrité écologique du parc national des Lacs-Waterton du Canada.

La diversité biologique existe à divers degrés – génétique, espèces, communautés et paysages.

La qualité de l'air satisfait aux normes les plus élevées qui soient.

Les processus géologiques naturels, y compris l'érosion et la sédimentation, modèlent le paysage et ses écosystèmes.

La structure et la fonction naturelles des écosystèmes aquatiques sont préservées.

Ce sont les processus naturels qui déterminent la composition et la structure à long terme des communautés végétales.

L'écosystème régional soutient des populations viables d'animaux sauvages indigènes.

Un lieu d'importance historique et culturelle

Les ressources culturelles sont protégées et les thèmes connexes sont mis en valeur.

Parcs Canada et les communautés autochtones travaillent de concert à la protection et à la mise en valeur du patrimoine autochtone dans le parc national des Lacs-Waterton du Canada.

Un lieu pour les gens

Les Canadiens et les visiteurs étrangers se voient offrir des possibilités d'apprentissage et de voyage authentiques et de haute qualité qui sont axées sur les valeurs du parc national et qui contribuent à renforcer l'identité canadienne.

L'industrie du tourisme est bien renseignée et respecte les valeurs sociales et écologiques du parc national des Lacs-Waterton du Canada.

Grâce à des installations et à des services appropriés, une vaste gamme de visiteurs ayant des intérêts divergents peuvent profiter du parc.

Les Canadiens et les visiteurs de l'étranger comprennent et apprécient à leur juste valeur la nature et l'histoire du parc national des Lacs-Waterton du Canada, le rôle que joue cette aire protégée au sein du réseau de parcs nationaux du Canada et l'importance qu'elle revêt à l'échelle mondiale.

Les établissements d'hébergement commercial périphérique offrent tout un éventail de choix d'hébergement sans pour autant menacer l'intégrité écologique et commémorative du parc.

Les visiteurs reçoivent de l'information qui leur permet de faire des choix éclairés.

Les visiteurs font l'expérience du parc sans porter atteinte à son intégrité écologique et commémorative.

Transports et services publics

Les couloirs de transport nationaux, les routes du parc et les routes secondaires seront gérés de façon à étayer l'engagement de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité écologique et à permettre aux visiteurs de profiter du parc.

L'impact des aéronefs et de leurs installations sur l'intégrité écologique et sur les visiteurs est réduit au minimum.

Les services publics ont des incidences minimes sur l'intégrité écologique du parc.

Un lieu pour la collectivité

Waterton Park est une collectivité où la protection de l'intégrité écologique et commémorative constitue l'objectif prioritaire.

Les politiques sur l'utilisation des terres protègent le cachet visuel et historique du lotissement urbain et garantissent la prestation d'une gamme variée de services et d'installations appropriés à prix abordable.

Transparence

Les décisions clés concernant les politiques, l'utilisation des terres et la planification sont prises en temps opportun, elles sont équitables et conséquentes, et elles résultent d'un processus transparent axé sur la consultation.

La gestion intégrée profite aux systèmes écologiques, sociaux et économiques du parc et de l'écosystème de la Couronne du Continent.

Les résultats des recherches et l'information, de l'écosystème de la Couronne du Continent, partagés avec d'autres organismes et d'autres particuliers facilitent la prise de décisions éclairées.

Gérance environnementale

Principe sous-jacent de l'intégrité écologique et du tourisme patrimonial, la gérance environnementale établit une norme d'excellence.

Visiteurs et résidants contribuent aux principes de gérance environnementale et de viabilité.

À long terme, les effluents ressemblent le plus possible à la composition naturelle des eaux réceptrices.

Gestion axée sur l'écosystème

Comment maintenir un environnement sain et protéger d'importantes ressources culturelles tout en garantissant aux visiteurs un séjour de qualité et en répondant aux besoins sociaux et économiques? Tel est l'un des principaux enjeux des parcs nationaux. Pour relever ce défi, Parcs Canada a adopté un système connu sous le nom de « gestion axée sur l'écosystème » ou « gestion écosystémique ».

La gestion axée sur l'écosystème est une approche intégrée fondée sur la concertation. Par des rapports fructueux et constructifs à long terme, les intervenants parviennent à atteindre leurs objectifs communs. Multidisciplinaire de par sa nature, la gestion écosystémique cherche à intégrer de l'information biologique, physique et sociale. Le but est le suivant : un parc en santé sur le plan écologique, économique et social, évoluant en harmonie dans un paysage régional plus vaste.

Voici les éléments qui forment l'assise de la gestion axée sur l'écosystème.

- Les écosystèmes régionaux transcendent les limites du parc. Les activités pratiquées sur les terres avoisinantes influent sur la faune, l'eau et la flore du parc. Parallèlement, les activités du parc influent sur les propriétaires fonciers voisins. La gestion intégrée se révèle essentielle.
- Les gens constituent un élément fondamental de l'écosystème. Lorsque leurs besoins sociaux et économiques sont comblés, il devient possible pour eux de contribuer à un environnement sain. À l'intérieur du parc, ces besoins doivent être pris en compte dans le contexte de la protection du patrimoine écologique et culturel. À l'extérieur du parc, Parcs Canada encouragera résidants et visiteurs à pratiquer des activités qui protègent les valeurs patrimoniales et perpétuent les profils traditionnels d'utilisation des terres.
- Pour prendre des décisions saines, il faut à tout prix comprendre la relation qui existe entre l'humain et l'environnement. À cette fin, nous pouvons nous inspirer de la relation qu'entretiennent les communautés autochtones avec la terre.
- Les visiteurs respectent l'importance accordée à la protection des ressources écologiques et culturelles. Parcs Canada doit gérer prudemment l'activité humaine et l'aménagement, en fixant des limites au besoin.
- Les décisions sont fondées sur de l'information valable (écologique, culturelle et sociale). Divers points de référence et paramètres nous aident à mieux comprendre la santé du parc.
- Pour améliorer l'intégrité écologique et protéger notre patrimoine culturel, il importe de consulter les visiteurs, les résidants, les entreprises et d'autres organismes gouvernementaux.
- Les programmes éducatifs, exécutés aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du parc, sensibilisent les visiteurs, les résidants et les entreprises aux écosystèmes, aux défis associés à leur protection et au rôle que chacun peut jouer.

Les processus naturels et, le cas échéant, la technologie contribuent à la protection et à la remise en état des écosystèmes.

Le plan directeur est fondé sur ces éléments de la gestion écosystémique. Chaque chapitre porte sur un enjeu différent, mais les mesures exposées pour chacun sont interreliées. Collectivement, ces mesures représentent une approche intégrée qui, de l'avis de Parcs Canada, permettra aux Lacs- Waterton de continuer à être l'exemple vivant des valeurs du parc national.

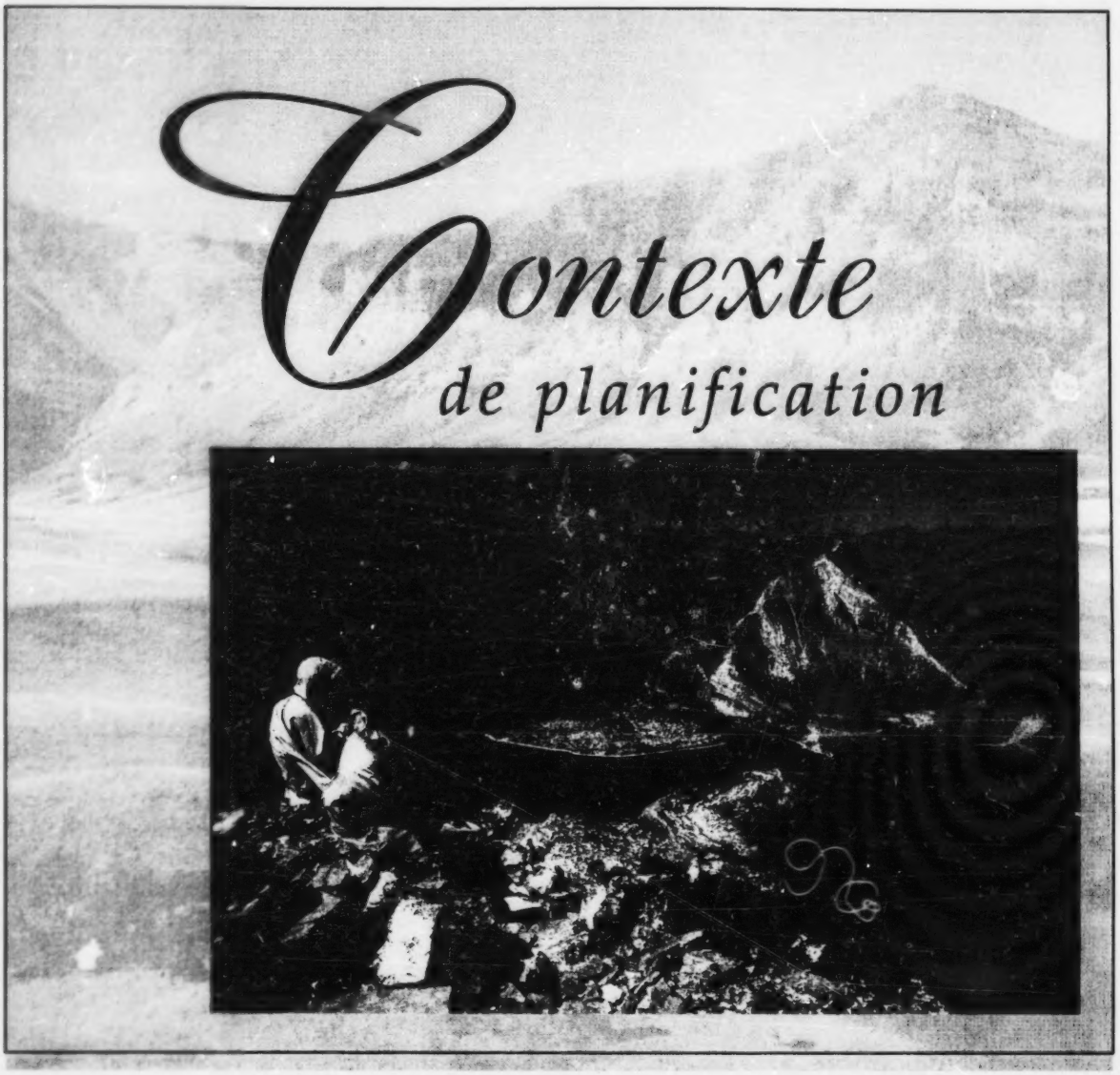

2.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION

2.1 Contexte régional

La diversité écologique du parc national des Lacs-Waterton du Canada est en partie attribuable à la transition qui s'opère, sur une courte distance, dans un secteur d'une grande diversité topographique, entre un climat maritime humide et la prairie continentale semi-aride. En raison de cette transition, les habitats du parc et des environs soutiennent plus de 970 espèces de plantes vasculaires, des milliers d'espèces d'insectes, d'arthropodes et d'autres invertébrés ainsi que 300 espèces de vertébrés. Dans le parc, de nombreuses espèces animales et végétales ont élu domicile à proximité ou au-delà de la limite extrême de leur territoire normal parce qu'ils ont réussi à survivre dans un ou plusieurs habitats locaux uniques.

En raison de sa superficie relativement petite, le parc national des Lacs-Waterton du Canada est sujet aux changements qui surviennent dans l'écosystème élargi. Les terres qui bordent les limites du parc appartiennent à divers particuliers et organismes qui ont des visions et des mandats divergents. Les décisions liées à la gestion des terres de ces secteurs ont de grandes incidences sur la santé de l'écosystème du parc. Les activités pratiquées sur ces terres peuvent occasionner une fragmentation de l'habitat et faciliter l'accès aux secteurs reculés du parc.

Au nord, à l'est et à l'ouest du parc national des Lacs-Waterton du Canada, l'Alberta et la Colombie-Britannique gèrent des terres utilisées pour l'extraction du pétrole et du gaz, l'exploitation forestière, l'élevage et les loisirs. Il faut mentionner une exception : le parc provincial Akamina-Kishinena, aire protégée sans route gérée par le gouvernement de la Colombie-Britannique. Les plaines et les contreforts du côté nord (district municipal de Pincher Creek) et est (district municipal de Cardston) appartiennent essentiellement à des éleveurs, bien que le nombre de terres transformées en aires de loisirs se soit sensiblement accru dans la dernière décennie. Dans la vallée de la rivière Belly, la tribu des Blood administre une réserve de bois d'oeuvre, qui englobe un habitat faunique et des ressources aquatiques de grande importance. Cette réserve ne contient aucune résidence permanente. La grande réserve indienne des Blood, située à 148 km au nord-est du parc, est très peuplée et sert principalement à la culture et à l'élevage.

Au sud du parc, dans le Montana, se trouve le parc national Glacier, dont la superficie est d'environ 7 fois celle du parc national des Lacs-Waterton du Canada. En 1932, les deux entités ont été réunies pour former le premier parc international de la paix. En 1995, elles ont été classées site du patrimoine mondial. Les deux aires protégées ont également été séparément consacrées « réserves de la biosphère » à la fin des années 70. Dans le parc national Glacier, les pratiques d'utilisation des terres ressemblent de près à celles du parc national des Lacs-Waterton du Canada, et les deux parcs collaborent activement à une gamme de projets opérationnels et d'initiatives de gestion et de planification. Au sud-est du parc, la réserve indienne des Blackfeet pratique l'exploitation forestière, l'élevage, la chasse et l'agriculture.

La santé de l'écosystème régional suscite de nombreuses préoccupations. En 1993, au cours de l'examen d'un projet de construction d'un centre de villégiature, à 23 km au nord du parc, le Natural Resources Conservation Board (conseil de conservation des ressources naturelles) de l'Alberta a établi que les effets cumulatifs de l'aménagement et des perturbations avaient entraîné la détérioration de l'écosystème régional, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Il est également parvenu à la conclusion que l'écosystème de la Couronne du Continent était en péril et que le secteur Waterton-Castle s'était particulièrement détérioré.

2.2 Collectivité de Waterton Park

Fondée en 1910, Waterton Park est demeurée une petite collectivité qui compte encore aujourd'hui moins de 100 résidants permanents. La population augmente à 300 habitants lorsque les propriétaires de chalets reviennent s'y installer en été. C'est là que sont concentrés la plupart des services offerts aux visiteurs : hébergement, divertissements et activités récréatives.

Comme les autres lotissements urbains, Waterton Park est assujettie à la *Loi sur les parcs nationaux* et aux règlements qui en découlent. En dernière analyse, la planification, l'utilisation des terres, l'aménagement et les enjeux écologiques relèvent du gouvernement fédéral. Dans le cadre du processus d'élaboration du plan directeur, le parc a révisé le *Plan directeur de la communauté du parc national des Lacs-Waterton* (plan communautaire).

2.3 Gestion du parc et utilisation des terres

Les pratiques de gestion de Parcs Canada ne sont plus ce qu'elles étaient, et cette évolution se manifeste dans plusieurs domaines. À ses débuts, le parc mettait l'accent sur le tourisme. La protection n'était pas une source de préoccupation, compte tenu de notre compréhension du monde naturel et de taux d'activité humaine relativement faible.

Bon nombre des activités sanctionnées par les politiques antérieures ne seraient plus considérées comme appropriées dans un parc national. En fait, le parc déploie actuellement beaucoup d'efforts pour remettre en état des systèmes radicalement transformés sous le régime d'anciennes politiques, particulièrement les politiques sur la chasse, la gestion du poisson et la suppression des feux de forêt. Même si la chasse était interdite dès la création du parc, ce n'est que beaucoup plus tard que les programmes de contrôle des prédateurs ont enfin été mis au rancart. Pour enrichir l'expérience offerte aux pêcheurs à la ligne, le parc a introduit diverses espèces non indigènes dans l'écosystème aquatique. La pratique qui consistait à supprimer les incendies dans le parc national des Lacs-Waterton du Canada a rompu l'évolution naturelle des écosystèmes, favorisant la croissance de forêts de conifères au détriment d'autres habitats, tels que la prairie et les peuplements de peupliers faux-trembles. De nos jours, les gestionnaires du parc comprennent mieux l'importance des processus naturels comme le feu pour l'intégrité écologique. La protection est fondée sur une perspective écologique d'ensemble, et l'activité humaine accrue doit donner lieu à de nouvelles approches.

2.4 Activité humaine

Le nombre de visiteurs qui séjournent dans le parc national des Lacs-Waterton du Canada demeure à peu près constant depuis quelques années. Le parc attire quelque 375 000 visiteurs par année, principalement en juillet et en août. La plupart des visiteurs viennent du sud de l'Alberta et du nord des États-Unis. En moyenne, ils séjournent dans le parc pendant 1,4 nuit, et le nombre de visiteurs assidus est élevé.

En été, les installations sont généralement utilisées à leur pleine capacité, alors que, en hiver, elles sont pour la plupart fermées. Les visiteurs ont tendance à se concentrer autour de la collectivité, sur les promenades du parc et sur les berges du lac Waterton Supérieur et du lac Waterton du Milieu.

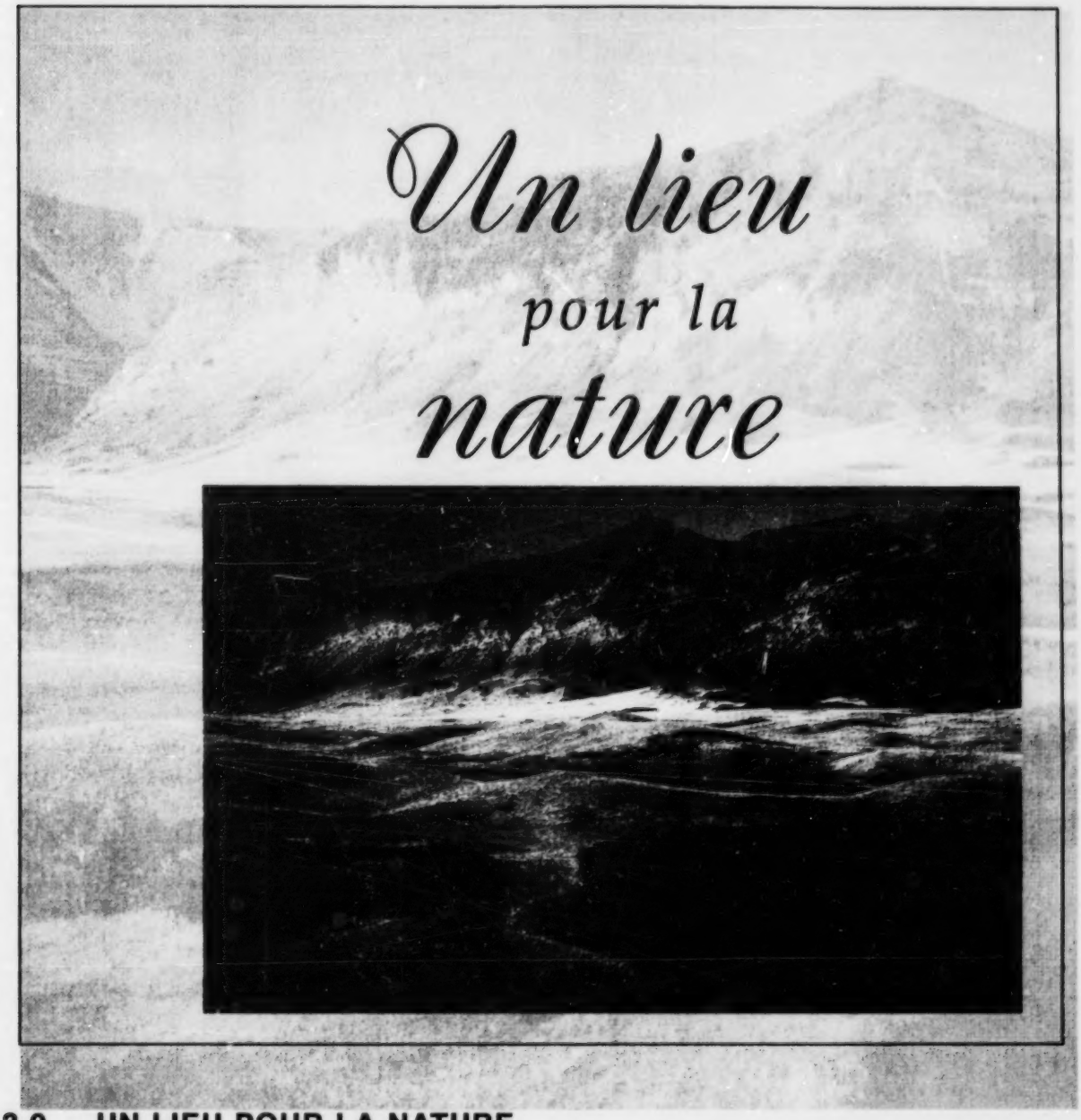

3.0 UN LIEU POUR LA NATURE

3.1 Aperçu

« En ce qui concerne le zonage du parc et l'utilisation par les visiteurs, il importe en premier lieu de préserver l'intégrité écologique et, à cette fin, de protéger les ressources naturelles. »

Loi sur les parcs nationaux, 1988

Parcs Canada définit ainsi l'intégrité écologique : *« écosystème resté intact en dépit des activités humaines et susceptible de le demeurer. » (Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, 1994) Autrement dit, un parc national est intègre sur le plan écologique si tous les végétaux et les animaux qui devraient s'y trouver réunis y prospèrent, et si les gens

utilisent le parc et ses environs de façon à respecter les besoins de la flore et de la faune, sans pour autant entraver l'action du feu, des inondations, des conditions météorologiques et d'autres processus naturels qui créent des habitats naturels.

Selon cette définition, le parc national des Lacs-Waterton du Canada est relativement en bonne posture. La plupart des animaux indigènes de la région continuent d'errer librement, grâce aux habitats protégés du parc et à la gérance sage des éleveurs et des organismes de gestion foncière des environs. Certaines espèces rares ou en danger de disparition, comme le cygne trompette et l'omble à tête plate, sont en bonne voie de rétablissement. Les mesures exposées dans le plan directeur de 1992 ont permis de réintroduire des processus naturels tels que le feu, les inondations et la prédation.

L'intégrité écologique se mesure au moyen des indicateurs suivants :

- la santé de l'écosystème, y compris sa capacité de continuer à évoluer, à se développer et à s'adapter au changement;
- la diversité biologique, y compris les processus écologiques et évolutifs qui permettent aux espèces de se perpétuer;
- la capacité des communautés végétales et animales de résister aux perturbations et au changement et de s'y adapter;
- la capacité des végétaux et des animaux de soutenir des populations saines pour l'avenir; et
- l'intégration des humains dans l'environnement sans pour autant porter atteinte à la qualité de vie humaine et à la diversité écologique.

3.2 Menaces à l'intégrité écologique

Le *Plan de conservation de l'écosystème du parc national des Lacs-Waterton* (1997), le *Plan directeur du parc* de 1992 et les *Rapports sur l'état des parcs* de 1991 et de 1997 exposaient des facteurs qui menacent l'intégrité écologique du parc.

Pratiques de gestion du parc

La plupart des pratiques de gestion du parc influent sur le bien-être des écosystèmes du parc. La gestion de l'eau et des déchets, la protection contre les inondations et les incendies, la gestion de la végétation, toutes ces mesures viennent modifier les processus naturels et perturber les écosystèmes.

Altération de la végétation

De façon générale, la végétation du parc national des Lacs-Waterton du Canada perd graduellement de sa diversité et devient de plus en plus artificielle, en raison, principalement, des pratiques de suppression des feux et de l'invasion d'espèces non indigènes. Les feux se font plus rares et plus petits, ce qui entraîne le vieillissement des forêts, l'accumulation de combustibles forestiers et la dégradation d'importants habitats fauniques.

Organismes exotiques

L'introduction d'espèces non indigènes dans le parc s'est faite de façon délibérée ou par inadvertance. Ces espèces détiennent un avantage concurrentiel parce qu'elles ont pu coloniser le secteur sans le régime complet de parasites, de maladies, de prédateurs et d'autres facteurs qui assurent la régulation des populations indigènes. Certaines espèces exotiques se sont hybridées avec des espèces indigènes. D'autres sont devenues des prédateurs efficaces ou sont porteuses de maladies contre lesquelles les espèces indigènes n'ont aucun moyen de défense. D'autres encore font concurrence aux espèces indigènes et envahissent leur territoire.

Fragmentation et perte d'habitat faunique dans l'écosystème élargi du parc

La fragmentation permanente de l'habitat et le nombre accru de conflits entre les humains et les animaux sauvages peuvent être attribuables à la subdivision des terres d'élevage au nord et à l'est du parc ainsi qu'au développement du tourisme dans la localité de Waterton Park, autour de la réserve de bois d'oeuvre des Blood et dans le secteur de la rivière West Castle. L'exploitation des ressources et l'élevage dans la région entourant le parc a réduit l'efficacité de l'habitat dont dépendent certaines espèces d'animaux sauvages. Le secteur primaire repousse toujours plus loin les frontières des territoires jugés inaccessibles, et leurs activités donnent lieu à une utilisation récréative accrue des secteurs adjacents au parc. La circulation sur les routes industrielles et dans les chantiers d'extraction contribue aussi à la propagation de mauvaises herbes exotiques en perturbant le sol et en dispersant des graines de mauvaises herbes. Les animaux tels que le grizzli et le wapiti souffrent de cette perte d'habitat occasionnée par la construction de routes et la multiplication des projets d'aménagement.

Une partie de la vaste infrastructure récréative du parc – aires de pique-nique, stationnements, sentiers de randonnée, campings, belvédères – se trouve au coeur d'un important habitat faunique ou de secteurs sujets aux inondations et à

d'autres processus naturels. Cette infrastructure donne aux visiteurs du parc une occasion sans pareille de se familiariser avec la nature et d'en faire l'expérience. Le défi consiste à faire en sorte que l'aménagement se fasse sans fragmenter ou altérer les écosystèmes qui attirent les visiteurs dans le parc.

Menaces qui guettent les gros carnivores (ex. : grizzli, loup, lynx du Canada)

Les gros carnivores émerveillent les visiteurs. Pour que ces espèces puissent continuer d'exister, il faut des habitats productifs qui fonctionnent adéquatement, et ceux-ci dépendent à leur tour du degré de tolérance et de sensibilisation des humains. Ces animaux ont besoin de vastes territoires composés d'habitats diversifiés. Or, le parc ne peut répondre que partiellement à ce besoin. Aussi les animaux traversent-ils les limites du parc pour gagner des secteurs où les objectifs de gestion ne sont plus les mêmes. La stratégie de conservation des carnivores du Fonds mondial pour la nature et l'initiative de conservation Yellowstone to Yukon accordent une importance prioritaire à la conservation des gros mammifères de la région.

Dégradation des écosystèmes aquatiques

L'aménagement de réservoirs, le contrôle des inondations, la pêche à la ligne et l'introduction d'espèces de poissons non indigènes, tous ces facteurs ont eu un effet négatif sur les ressources aquatiques et sur le débit naturel de nombreux cours d'eau du parc. Ces changements ont à leur tour nui à la santé de certaines espèces de poissons indigènes, d'invertébrés aquatiques et d'habitats riverains.

Accoutumance des animaux sauvages

Les animaux réagissent aux changements qui surviennent dans leur environnement. À mesure que s'intensifie l'activité humaine dans le parc et dans les secteurs avoisinants, à mesure que nous modifions les habitats et que nous en chassons les prédateurs, certaines espèces d'animaux s'adaptent aux changements par des moyens qui engendrent des conflits. Les conflits entre animaux sauvages et humains, de même que les mesures prises pour gérer le problème, entraînent souvent la mort de certains animaux. Les espèces sensibles aux perturbations évitent les secteurs très fréquentés par l'humain et réduisent ainsi la superficie de leur habitat.

Changements environnementaux à l'échelle mondiale

De nombreuses espèces animales et végétales se trouvent à l'extrême limite de leur territoire naturel. Dans de telles circonstances, l'alternative est la suivante : soit la superficie de leur habitat est agrandie, soit les espèces disparaissent localement en réponse à des changements soutenus du climat ou du paysage. La transition abrupte qui s'opère entre la forêt subalpine humide et la prairie battue par le vent fait du parc une région où les tendances climatiques peuvent engendrer des changements importants dans les profils du paysage.

Le parc a déjà pris des mesures pour atténuer bon nombre de ces menaces : amélioration des pratiques de gestion des déchets, élimination de l'empoissonnement des lacs, fermeture des routes de l'arrière-pays, fermetures temporaires et permanentes de secteurs pour protéger des espèces vulnérables, introduction d'un programme de brûlages dirigés, progrès accomplis dans la lutte contre les espèces non indigènes et gestion de l'environnement en collaboration avec d'autres administrations. Ces initiatives constituent une assise solide pour la remise en état, le maintien et la gestion futurs des habitats.

3.3 Vision de l'intégrité écologique

En tant qu'élément du parc international de la paix Waterton–Glacier et du site du patrimoine mondial, le parc national des Lacs-Waterton du Canada protège et maintient la diversité biologique naturelle de cette partie des montagnes Rocheuses et de la prairie adjacente. Le parc est l'exemple vivant d'un régime qui protège les valeurs écologiques et qui fait une place aux activités humaines de niveaux et de types appropriés. Les écosystèmes du parc, de même que les espèces indigènes et les processus naturels qui en font partie, peuvent évoluer face aux changements mondiaux. Le parc et les écosystèmes de la région qui l'entoure s'appuient mutuellement.

Pour maintenir l'intégrité écologique du parc dans un monde en constante évolution, Parcs Canada entend mettre l'accent sur les mesures suivantes :

- promouvoir des études scientifiques qui enrichissent notre connaissance de l'intégrité écologique du parc et des secteurs avoisinants, et y participer;
- mener des recherches concernant l'effet des activités humaines sur l'écosystème;
- gérer ou atténuer les facteurs de perturbation qui réduisent la diversité biologique ou qui dégradent la santé de l'écosystème;
- appliquer les principes de la gestion écosystémique à la prise de décision;
- rétablir les processus écologiques, en accordant la priorité aux mesures susceptibles de procurer des avantages écologiques importants;

- travailler de concert avec d'autres gestionnaires fonciers, les propriétaires voisins et des organismes publics intéressés par la question, afin de promouvoir la viabilité de l'écosystème et de renseigner la communauté humaine de l'écosystème de la Couronne du Continent; et
- s'efforcer de mieux comprendre les processus des écosystèmes, l'histoire du territoire, les enjeux associés à la conservation et les possibilités de gérance pour les gens qui visitent, qui occupent ou qui utilisent le parc national des Lacs-Waterton du Canada et les secteurs avoisinants.

3.4 Communiquer le besoin d'intégrité écologique

L'intégrité écologique dépend des choix informés de gens dont le comportement et les décisions influent sur la quasi-totalité des écosystèmes de la planète. Pour cette raison, Parcs Canada entend faire des communications une partie intégrante de tout objectif stratégique exposé dans le présent plan directeur. Cette section met en relief les mesures prises pour aider les gens à comprendre l'intégrité écologique et ses incidences. Le lecteur trouvera la description d'autres initiatives de communications dans les chapitres suivants, notamment dans « Un lieu pour les gens ».

3.4.1 Objectif stratégique

Les Canadiens comprennent les défis associés au maintien de l'intégrité écologique du parc national des Lacs-Waterton du Canada.

3.4.2 Objectifs

Communiquer les messages clés de l'intégrité écologique à un public plus vaste en partageant cette responsabilité avec d'autres.

Veiller à ce que la population canadienne voie le parc comme élément d'un réseau intégré d'aires protégées évoluant à l'intérieur d'un écosystème régional.

3.4.3 Mesures clés

1. Voir à ce que les programmes de gestion des ressources et des visiteurs comprennent des stratégies de communications ciblées vers les intervenants et les visiteurs du parc.
2. Rencontrer chaque année la Waterton Natural History Association (Association d'histoire naturelle de Waterton), les guides-interprètes autorisés du secteur privé et les guides d'activités récréatives afin d'adopter ensemble des moyens de transmettre les messages écologiques aux visiteurs du parc.
3. Travailler avec les exploitants d'entreprises touristiques afin de veiller à ce que les clients reçoivent de l'information sur la valeur écologique du parc et sur le rôle que jouent les aires patrimoniales protégées et les organismes privés de conservation des terres dans la préservation de la biodiversité.
4. Mettre régulièrement à jour les renseignements sur la gestion de l'écosystème, la surveillance et la recherche sur le site Web du parc.
5. Cibler les résidants et les visiteurs de l'écosystème de la Couronne du Continent dans le cadre d'un programme conjoint de diffusion externe portant sur les enjeux écologiques.
6. Mettre régulièrement à jour la documentation pour aider le personnel du parc, les exploitants d'entreprises de tourisme patrimonial et d'autres éducateurs de l'environnement à diffuser les messages clés ayant trait à l'écosystème et les thèmes d'interprétation du parc.
7. En collaboration avec d'autres organismes et intervenants, élaborer des programmes visant à aider la population à mieux comprendre les écosystèmes de la prairie et les questions de gestion connexes.

3.5 Gestion intégrée des écosystèmes régionaux

Le parc national des Lacs-Waterton du Canada est indissociable du paysage qui l'entoure. L'interdépendance du parc, des ranches voisins et des terres forestières environnantes a été reconnue en 1979 par la création de la réserve de la biosphère Waterton. Le terme « réserve de la biosphère » s'entend d'une aire protégée et d'un territoire environnant qui sont utilisés à diverses fins, dans le respect de l'objectif prioritaire, la viabilité. Les réserves de la biosphère ont comme mission première la recherche comparative et la sensibilisation du public. Le programme de la réserve de la biosphère Waterton est géré par un comité bénévole formé de résidants du secteur et de représentants de Parcs Canada.

3.5.1 Objectif stratégique

Planification et gestion intégrées dans l'écosystème de la Couronne du Continent.

3.5.2 Objectifs

Nouer des rapports et échanger de l'information avec les organismes, les particuliers et les groupes d'intérêts qui font partie de l'écosystème régional.

Travailler à l'atteinte d'objectifs communs.

3.5.3 Mesures clés

1. Appuyer l'augmentation des données du Système d'information géographique (SIG) et d'autres travaux de recherche sur les changements dans l'utilisation des terres.
2. Participer activement aux travaux de la Waterton Biosphere Association (Association de la biosphère de Waterton) et à la production de l'atlas de données sur l'écosystème de la Couronne du Continent.
3. Appuyer les initiatives conjointes de financement et de sensibilisation qui aident les propriétaires fonciers à obtenir des servitudes du patrimoine ou d'autres arrangements financiers pour protéger l'habitat des propriétés privées bordant le parc.
4. Appuyer les initiatives de recherche et de gestion du projet Yellowstone to Yukon qui contribuent aux objectifs globaux du parc.
5. Participer à des initiatives qui empêchent les animaux sauvages et les processus écologiques d'entrer en conflit avec les intérêts des particuliers qui vivent à l'intérieur et à proximité du parc (ex. : dommages causés aux cultures fourragères par les wapitis, prédation du bétail par les gros carnivores, feux échappés)
6. Échanger de l'information et participer à des initiatives de planification conjointes avec des organismes de gestion foncière voisins de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Montana.
7. Travailler en collaboration avec le Rocky Mountain Grizzly Bear Planning Committee (Comité de planification de la gestion du grizzli des Rocheuses) afin de conserver et de gérer les populations de grizzlis à l'échelle interrégionale et internationale.
    - préserver les liens critiques entre les habitats (ex. : couloir de la route 3)
    - restreindre la fragmentation de l'habitat
    - contribuer à alimenter une base d'information partagée sur les populations de grizzli et la gestion de cette espèce.
8. Travailler avec d'autres organismes de gestion des terres afin de réduire le nombre de routes aménagées en bordure de réserves intégrales et dans des secteurs clés de l'écosystème régional.
9. Cultiver des rapports particuliers avec le parc national Glacier, tels qu'ils sont définis dans le concept de parc international de la paix.

3.6 Diversité biologique

Le meilleur moyen de protéger l'intégrité écologique consiste à maintenir la biodiversité naturelle. Cette diversité se manifeste sous quatre formes : les paysages, les communautés, les espèces et la génétique. Pour assurer la viabilité continue de la biodiversité, il faut accorder une attention spéciale à chacun de ces éléments.

- La diversité des paysages s'entend de tous les écosystèmes d'un secteur, des communautés végétales et animales ainsi que de l'habitat physique
- La diversité des communautés désigne toutes les espèces qui vivent réunies dans un habitat donné
- La diversité des espèces s'entend de la variété des végétaux et des animaux d'un secteur donné
- La diversité génétique désigne les variations dans la composition génétique des individus d'une même espèce.

La biodiversité est reliée aux processus écologiques, comme le feu, les inondations, les avalanches, la prédation, la pollinisation, la dispersion des graines et le broutement. Ces processus naturels doivent également être préservés, tout comme le milieu physique qui engendre et soutient la diversité de la vie.

3.6.1 Objectif stratégique

La diversité biologique existe à divers degrés – génétique, espèces, communautés et paysages.

3.6.2 Objectifs

Maintenir la diversité biologique des paysages et des communautés, y compris les processus écologiques.

Maintenir et rétablir des populations viables d'espèces indigènes, y compris la diversité génétique au sein d'une même espèce.

Protéger, maintenir ou rétablir les ressources génétiques, les espèces et les communautés biotiques rares, vulnérables, menacées ou en danger de disparition.

Veiller à ce que les perturbations naturelles (ex. : vent, inondations, avalanches, broutement) suivent leur cours normal.

3.6.3 Mesures clés

1. Surveiller les changements qui surviennent dans les populations végétales et animales; évaluer les décisions de gestion qui influent sur ces changements.
2. Identifier les nouveaux organismes exotiques dès les premiers stades de la colonisation.
3. Améliorer le programme destiné à enrayer l'invasion des plantes exotiques telles que la centaurée maculée, l'euphorbe ésule, le lin sauvage et la phléole des prés.
4. Maintenir le risque de pollution génétique au minimum en utilisant des graines et des plants de pépinières obtenus à partir de stocks indigènes locaux.
5. Communiquer l'importance de la diversité génétique et de la conservation génétique à des publics cibles, notamment les titulaires de domaines à bail, les entreprises d'aménagement paysager, les entreprises de services publics, les pêcheurs sportifs et d'autres intervenants dont les activités peuvent changer les communautés végétales et animales.
6. Élaborer des plans de rétablissement pour les plantes et les animaux figurant sur la liste des espèces menacées ou en danger de disparition du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) ou sur la liste rouge ou bleue du gouvernement de l'Alberta.
7. Voir à ce que les programmes de recherche et de gestion traitent de tous les aspects de la diversité biologique, notamment les ressources aquatiques, les carnivores, les ongulés, les petits mammifères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les insectes.

3.7 Qualité de l'air

Parcs Canada a peu d'impact direct sur la qualité de l'air ou la visibilité du panorama du parc national des Lacs-Waterton du Canada. D'après les résultats de recherches préliminaires, le parc est quelque peu pollué par le soufre lorsque le vent vient du nord et par des particules qui réduisent la visibilité lorsque le vent vient du sud-ouest. Dans le parc, la fumée peut provenir de brûlages dirigés, de feux naturels, de feux de camp et du brûlage du site d'effluents industriels du parc. Puisque le parc se trouve dans une région très venteuse et qu'il est peu fréquenté en hiver, l'accumulation des vapeurs d'échappement sous forme de smog pendant les inversions de température ne semble pas causer de problème.

3.7.1 Objectif stratégique

La qualité de l'air satisfait aux normes les plus élevées qui soient.

3.7.2 Objectif

Travailler en collaboration avec d'autres intervenants, pour éviter que la pollution générée par l'être humain n'entrave la visibilité, la capacité de l'écosystème de soutenir une gamme complète d'espèces naturelles ou la sécurité publique.

3.7.3 Mesures clés

1. Collaborer à des programmes de surveillance de la qualité de l'air qui s'inscrivent dans l'*Accord Canada – États-Unis sur la qualité de l'air* et d'autres conventions internationales en matière d'environnement.
2. Se servir du parc national des Lacs-Waterton du Canada comme point de référence pour la surveillance des changements à long terme dans la qualité de l'air et la visibilité par des organismes responsables des sciences atmosphériques.
3. Relier les renseignements sur les changements environnementaux mondiaux aux données sur les tendances obtenues grâce au programme de surveillance intégrée du parc.
4. Par l'éducation et la diffusion externe, promouvoir la prise de mesures éclairées afin de protéger les écosystèmes contre les changements mondiaux.
5. Effectuer des brûlages dirigés dans des conditions qui, dans la mesure du possible, réduisent au minimum le volume, la densité et la durée de stagnation de la fumée dans les secteurs peuplés.
6. Encourager la collectivité à utiliser des appareils d'éclairage fonctionnels qui ne nuisent pas à l'environnement naturel.

3.8 Géologie et relief

3.8.1 Objectif stratégique

Les processus naturels, y compris l'érosion et la sédimentation, modèlent et définissent le paysage et ses écosystèmes.

3.8.2 Objectifs

Remettre en état le relief et les processus physiques connexes du parc et les protéger contre les impacts de l'aménagement et de l'activité humaine.

Prendre en considération l'impact des décisions de gestion sur le relief à l'extérieur du parc.

3.8.3 Mesures clés

1. Réduire au minimum les facteurs qui perturbent le relief du parc. N'approuver des activités perturbatrices qu'une fois les plans de rétablissement finalisés.
2. Dans la mesure du possible, éviter de manipuler les processus naturels (ex. : avalanches ou inondations) pour protéger les installations qui ne peuvent être déménagées.
3. Déplacer l'entrepôt de Parcs Canada du cône alluvial du ruisseau Blakiston à l'aire de service du gouvernement; remettre le site en état.
4. Remettre en état des sites perturbés, tels que le canyon Red Rock.

5. Réduire au minimum les besoins en agrégats.
6. Obtenir des matériaux de construction de sources convenables à l'extérieur du parc (c.-à-d. des sources qui ne perturbent pas la végétation indigène, les corridors fauniques, les zones riveraines ou les panoramas).
7. Repenser l'approvisionnement en eau du terrain de golf communautaire de Waterton Park afin d'éliminer la manipulation de la plaine inondable du ruisseau Blakiston. Travailler de concert avec le terrain de golf à l'élaboration d'un plan visant à utiliser les eaux d'égout traitées du parc pour l'irrigation.

3.9 Écosystèmes aquatiques

Les écosystèmes aquatiques sont sujets aux perturbations venant d'un certain nombre de sources, notamment la manipulation du lit des cours d'eau pour protéger les routes et les installations, l'aménagement des plaines inondables, l'empoissonnement des lacs et la pêche à la ligne intensive. Dans la plupart des secteurs, les habitats les plus productifs se trouvent au point de rencontre de l'eau et de la terre, mais ce sont également les endroits où les activités humaines sont les plus souvent concentrées. De tout temps, nous avons manipulé les écosystèmes aquatiques pour satisfaire notre intérêt pour la pêche productive, les installations récréatives riveraines et la protection contre les inondations. Pour rétablir l'intégrité écologique des ruisseaux, des rivières, des lacs et des zones humides, il faudra mieux comprendre les processus hydrologiques et la nature des écosystèmes aquatiques. Il sera également important que le public et les administrations voisines participent aux activités de remise en état.

3.9.1 Objectif stratégique

La structure et la fonction naturelles des écosystèmes aquatiques sont préservées.

3.9.2 Objectifs

Préserver la qualité de l'eau, les niveaux d'eau et les régimes d'écoulement en maintenant la variabilité naturelle.

Gérer l'activité humaine de façon que les visiteurs puissent découvrir le parc et en profiter sans toutefois menacer l'intégrité des écosystèmes aquatiques.

3.9.3 Mesures clés

Remise en état des écosystèmes aquatiques

1. Surveiller la qualité de l'eau et la composition des communautés aquatiques.
2. Protéger les poissons indigènes contre la concurrence ou l'hybridation avec des espèces non indigènes.
3. Réduire au minimum l'impact des couloirs de transport (ouvrages de drainage, canalisation des ruisseaux, pratiques de gestion, etc.) sur les écosystèmes aquatiques; dans la mesure du possible, modifier l'infrastructure de transport et non l'écosystème.
4. Enlever le barrage du ruisseau Cameron et l'infrastructure connexe.
5. Désigner les systèmes aquatiques repères suivants, où l'habitat et les populations de poissons indigènes seront protégés et rétablis et où la recherche à long terme sera promue :
   - lac Lost;
   - ruisseaux Blakiston et Bauerman, en amont de leur confluent;
   - embranchement nord de la rivière Belly; et
   - zone humide et bras Maskinonge.
6. Évaluer les priorités au chapitre de la régénération d'habitats aquatiques et du rétablissement d'espèces indigènes.
7. Mettre en oeuvre des plans de remise en état.

Pêche à la ligne

La pêche sportive continuera d'être autorisée. Les décisions de gestion tiendront compte de la nécessité d'assurer la viabilité des populations de poissons indigènes. La gestion des écosystèmes aquatiques devra donc se faire à l'aide d'une approche plus complète.

8. Appliquer des règlements visant à protéger et à conserver les stocks de poissons indigènes.
9. Restructurer le calendrier des saisons de pêche afin de protéger les espèces indigènes pendant le frai.
10. Dans les bassins d'eau où cohabitent des espèces indigènes et des espèces non indigènes, envisager la possibilité d'instaurer des règlements régissant les prises et la remise à l'eau pour protéger les espèces indigènes.

Communications

11. Offrir aux visiteurs du parc l'occasion de se renseigner sur les écosystèmes aquatiques (ex. : programmes d'interprétation dans les territoires de frai).

3.10 Végétation

Pendant des milliers d'années, la végétation du parc a évolué sous l'action des facteurs climatiques, géologiques et humains dominants. Abstraction faite de l'importance qu'elle revêt en soi, la végétation joue un rôle essentiel en procurant nourriture, abri et protection aux animaux sauvages.

Comme c'est le cas pour toutes les composantes de l'écosystème, la végétation est un élément dynamique. Les plantes du parc réagissent à des perturbations naturelles telles le feu, les inondations, le broutement, les avalanches, les bourrasques, les infestations d'insectes et les maladies.

3.10.1 Objectif stratégique

Ce sont les processus naturels qui déterminent la composition et la structure à long terme des communautés végétales.

3.10.2 Objectifs

Préserver et rétablir le rôle du feu et d'autres processus écologiques, sauf lorsque sont en jeu la sécurité publique ou la protection des installations du parc et des terres avoisinantes.

Contrôler ou éliminer les espèces non indigènes qui menacent l'intégrité des espèces et des communautés végétales indigènes.

3.10.3 Mesures clés

1. Se servir des brûlages dirigés pour rétablir à au moins 50 % le cycle du feu à long terme.
2. Accorder la priorité aux brûlages dirigés dans l'écorégion montagnarde et la forêt-parc des contreforts.
3. Évaluer des scénarios et des zones où les incendies déclenchés par la foudre peuvent contribuer au régime du feu souhaité.
4. Protéger les installations, les collectivités et les terres adjacentes contre les feux échappés par la suppression et, s'il y a lieu, par la gestion des combustibles.
5. Surveiller l'état des plantes rares ou endémiques et des plantes se trouvant à la limite extrême de leur territoire et produire des rapports sur les observations faites.
6. Sensibiliser davantage la population à l'importance de la perturbation naturelle (ex. : feu, inondations, broutement, avalanches, etc.) des communautés végétales et animales.
7. Faire l'inventaire des espèces non indigènes qui menacent les plantes et les communautés végétales indigènes. Contrôler ou éliminer ces espèces au besoin.

8. Gérer activement la végétation (ex. : prairie de fétuque) et les peuplements d'espèces vulnérables (ex. : pin blanc d'Amérique et pin souple) dans le but de promouvoir la résistance aux agents pathogènes exotiques ou aux espèces envahissantes.

9. Promouvoir activement la recherche de techniques de régénération pour la prairie de fétuque indigène.

10. Dans les secteurs aménagés, encourager les résidants à utiliser des plantes et des communautés végétales indigènes pour promouvoir la sécurité et réduire les risques de conflits entre humains et animaux sauvages.

11. Réduire ou éliminer l'impact du site d'effluents industriels sur la prairie de fétuque et de danthonie, site écologiquement fragile.

3.11 Faune

Les oiseaux migrateurs et les mammifères tels que l'ours, le wapiti et le mouflon d'Amérique traversent librement les limites du parc. En fait, pour certaines espèces comme le grizzli, le cygne trompette et le loup, la plupart des habitats productifs se trouvent à l'extérieur du parc.

Il existe au parc national des Lacs-Waterton du Canada une gamme variée d'espèces rares. Les résultats de recherches préliminaires indiquent que l'écosystème du parc sert d'habitat à certaines espèces désignées « en péril » par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) :

Vulnérables : grizzli, carcajou, hibou des marais, grenouille léopard.

Menacées : pie-grièche migratrice, pipit de Sprague, chabot de profondeur, iris versicolore.

De nombreux animaux figurent sur les listes d'espèces vulnérables de la province. Le parc doit à tout prix surveiller certaines espèces pour déterminer leur état et leurs tendances et pour concentrer les mesures de gestion dans les secteurs prioritaires.

3.11.1 Objectif stratégique

L'écosystème régional soutient des populations viables d'animaux indigènes.

3.11.2 Objectifs

Maintenir et, si possible, rétablir la qualité et la connectivité des habitats du parc et des terres environnantes dans l'intérêt des animaux.

Rétablir à long terme les profils de comportement, la distribution et les populations d'ongulés.

Réduire la mortalité d'origine humaine qui menace la viabilité des populations d'animaux sauvages du parc et de l'écosystème régional.

3.11.3 Mesures clés

1. Travailler de concert avec les administrations voisines afin de surveiller les populations d'animaux sauvages et de déterminer les tendances.

2. Collaborer avec les administrations voisines, les propriétaires fonciers et la collectivité de Waterton Park à l'exécution de programmes de gestion :
   - qui protègent l'habitat;
   - qui réduisent les conflits entre humains et animaux (ongulés, carnivores); et
   - qui réduisent la mortalité d'origine humaine et la perte d'habitat faunique .

3. Mener des recherches sur les besoins en habitat des espèces animales les plus sensibles aux perturbations pendant l'hiver. Évaluer les effets cumulatifs.

4. Se servir des objectifs d'efficacité de l'habitat pour chacune des unités de gestion du paysage du parc afin d'orienter la gestion de l'activité humaine.

5. Travailler de concert avec la Waterton Natural History Association (Association d'histoire naturelle de Waterton), les entreprises locales ou d'autres parties intéressées pour créer des moyens d'interprétation portant sur la conservation des gros carnivores. Offrir aux visiteurs des possibilités de voir de gros carnivores dans divers secteurs de l'avant-pays.

6. Éviter que les possibilités d'observation de la faune n'entraînent le déplacement des ongulés pendant l'hiver.

7. En hiver, protéger les ongulés contre toute perturbation; n'autoriser que les moyens de transport non motorisés (bicyclette, ski, randonnée) sur la promenade Red Rock de la mi-octobre à la mi-mai.

8. Procéder à la fermeture saisonnière de routes de gravier sur le cône du Blakiston si le programme de surveillance révèle que les véhicules à moteur forcent les wapitis à fuir le secteur en hiver et pendant la saison intermédiaire.

9. Mettre l'accent sur les activités diurnes dans le secteur du sentier du Lac-Crypt. Réduire le risque de conditionnement des ours à la nourriture humaine et réduire les conflits avec les humains en interdisant le camping et en enlevant les installations des campings d'arrière-pays Wishbone, du Débarcadère-Crypt et du Lac-Crypt.

10. Évaluer la possibilité de réintroduire le bison des plaines pendant l'automne et l'hiver dans les vallées du Blakiston et de la Waterton.

11. Évaluer des méthodes pour remettre en état le corridor faunique qui borde la collectivité de Waterton Park et la colline Prince of Wales afin de dissuader les ours et d'autres animaux sauvages de pénétrer dans le lotissement urbain.

12. À l'exception du pavillon-dortoir de l'aire de service du gouvernement, enlever les logements du personnel construits à l'extérieur des limites du lotissement urbain, sauf lorsque la protection du parc est en jeu (ex. : logements du personnel affecté au poste d'entrée du parc). Les logements dont la construction a été autorisée par permis ou par entente de concession pourront continuer d'exister jusqu'à l'expiration des ententes actuelles.

13. Étudier la possibilité d'enlever graduellement le pavillon-dortoir; cerner les solutions de rechange pour loger le personnel saisonnier dans le lotissement urbain ou dans des localités de l'extérieur du parc.

14. Concentrer les locaux à bureaux de Parcs Canada dans l'aire de service, de façon à maintenir ou à réduire le tracé actuel des installations.

3.12 Indicateurs de l'intégrité écologique

Pour évaluer l'efficacité des mesures exposées dans le présent chapitre, Parcs Canada aura recours à certains indicateurs, c'est-à-dire à certains éléments de l'écosystème qui sont sensibles au changement ou qui reflètent la santé globale de l'écosystème. Les indicateurs doivent aussi représenter différentes échelles et différents laps de temps – depuis les espèces jusqu'aux paysages, depuis le court terme jusqu'au long terme. En comparant la santé d'un indicateur à une cible ou à un niveau souhaité, les chercheurs peuvent évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs d'intégrité écologique du parc.

Cette approche est tirée directement du *Rapport sur l'état des parcs*, qui cerne trois domaines où doit être évaluée l'intégrité écologique : la biodiversité, les fonctions de l'écosystème et les stress ou facteurs de perturbation. Les indicateurs choisis permettront au parc national des Lacs-Waterton du Canada d'évaluer les progrès qu'il a accomplis dans ces domaines.

Grâce à un programme de recherche et de surveillance, les indicateurs et les cibles aideront également le parc national à respecter l'obligation qu'il a contractée en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, soit d'évaluer les effets cumulatifs de l'activité humaine.

L'objectif de Parcs Canada sera double : maintenir l'intégrité à son niveau actuel et s'efforcer d'améliorer la situation.

TABLEAU 1. INDICATEURS DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

INDICATEUR	CIBLE	OBSERVATIONS
	RELIEF ET GÉOLOGIE	
Degré de connectivité naturelle des principaux cours d'eau. Longueur des bermes de contrôle des inondations le long des ruisseaux du parc.	Végétation riveraine continue le long des rivières Waterton et Belly; 50 % des quantités de 1994	
	ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES	
Réintroduction d'espèces de poissons indigènes extirpées dans leur habitat d'origine	a) Réintroduction à 100 % des stocks d'espèces extirpées b) Autosuffisance des espèces réintroduites	
Composition des communautés de planctons aquatiques.	Rétablissement des conditions naturelles dans certains bassins d'eau choisis	Il faut cerner les emplacements exacts et les cibles à atteindre.
Diversité des amphibiens	Présence de toutes les espèces indigènes.	Le programme de surveillance doit se poursuivre.
Reproduction de l'omble à tête plate	Minimum de 40 nids de frai actifs dans l'embranchement nord de la rivière Belly et de 15 dans le ruisseau Blakiston	
Pourcentage de distribution d'espèces non indigènes qui font concurrence aux espèces indigènes	Réduction de l'aire de distribution (territoire) des espèces de poissons non indigènes	Il faut cerner les emplacements exacts et les cibles à atteindre. Le ruisseau Crooked et le ruisseau Sofa font partie des cours d'eau prioritaires.
Déversement d'eaux usées traitées dans les eaux de surface.	Élimination totale	Les effluents des eaux usées seront détournés pour servir à l'irrigation du terrain de golf.
	VÉGÉTATION	
Cycle du feu moyen à long terme	Rétablissement à 50 % du cycle grâce à des brûlages dirigés et à des feux naturels	La priorité sera accordée à l'écorégion montagnarde et à la forêt-parc à trembles.
Superficie des secteurs non remis en état (ex. : carrières d'emprunt, dépotoirs non utilisés)	Réduction à moins de 80 % de la superficie (1999) des secteurs perturbés	
État des peuplements de pins à feuilles quinées	Intensification de la reproduction active du pin blanc d'Amérique et du pin souple dans tout leur territoire	

TABLEAU 1. INDICATEURS DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

INDICATEUR	CIBLE	OBSERVATIONS
	VÉGÉTATION	
Distribution des populations de plantes non indigènes	Réduction importante de l'aire de distribution et de l'impact des espèces non indigènes prioritaires; élimination ou contrôle des espèces de mauvaises herbes introduites dans le parc	Les cibles et les secteurs prioritaires seront déterminés une fois le recensement terminé et les bases de données mises au point.
Superficie de la prairie	Inversion du processus de dégradation de l'habitat de la prairie	
	FAUNE	
Efficacité de l'habitat du grizzli	Voir le tableau 2, à la section 5.5	
Sécurité de l'habitat du grizzli	Voir le tableau 2, à la section 5.5	
Connectivité des habitats	Délimitation des corridors de déplacement primordiaux des gros carnivores dans un délai de trois ans	Les valeurs-seuils élaborées à la lumière des résultats d'une étude sur les déplacements des animaux comprendront vraisemblablement des cibles visant le couvert forestier, la superficie des parcelles, la connectivité, etc.
Mortalité annuelle du grizzli	Mortalité nulle dans le parc et inférieure à 4 % dans la région	
Population de grizzli reproducteurs	Au moins 3 femelles avec des petits de moins de deux ans chaque année	
Population de loups (estimation)	Une meute fréquentant régulièrement le parc	
Diversité des oiseaux chanteurs	Présence de toutes les espèces indigènes; aucun déclin soutenu chez les espèces prioritaires	Le programme de surveillance doit se poursuivre.
Démographie de la population de wapitis	Établissement des objectifs concernant les rapports âge/sexe dans un délai de trois ans	
Taux de reproduction des rapaces	Au moins trois nids de faucons des prairies, un nid d'aigle royal et trois nids de balbuzards produisant des oisillons chaque année	

Un lieu d'importance historique et culturelle

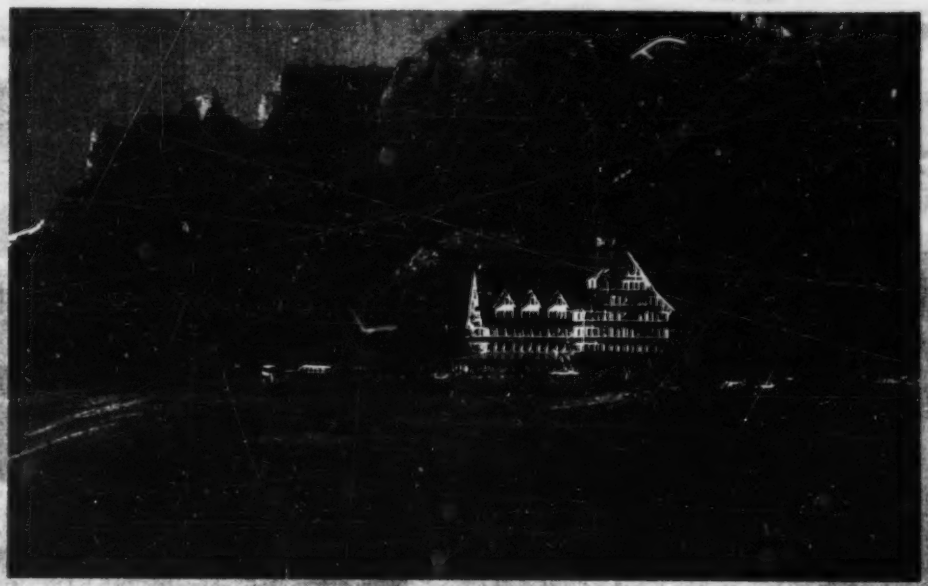

4.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE ET CULTURELLE

4.1 Apeçu

Véritable ponts entre le passé et le présent, nos ressources culturelles nous aident à découvrir l'expérience humaine et à comprendre qui nous sommes en tant que Canadiens. Le parc national des Lacs-Waterton du Canada protège un riche patrimoine culturel : deux lieux historiques nationaux, des centaines de sites archéologiques connus, plusieurs édifices fédéraux du patrimoine et divers ouvrages, objets historiques et paysages culturels.

Ces ressources culturelles font partie d'un patrimoine irremplaçable. Elles sont importantes, non seulement en raison de ce qu'elles représentent en soi, mais aussi en raison de leur contribution à l'importance et à l'identité d'un lieu. Les ressources culturelles sont classées en deux catégories : les ressources de niveau I, désignées pour leur importance historique nationale, et les ressources de niveau II, qui ne sont pas désignées pour leur importance historique nationale

mais qui revêtent de l'importance à l'échelle locale ou régionale et qui se distinguent par leurs caractéristiques historiques, esthétiques ou environnementales.

Lieux historiques nationaux du parc national des Lacs-Waterton du Canada

- *Premier-puits-de-pétrole-de-l'Ouest-canadien*
- *Hôtel Prince of Wales*

Parcs Canada définit ainsi le terme « ressource culturelle » : « Oeuvre humaine ou endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle, dont la valeur historique a été reconnue ». Il applique cette définition à une vaste gamme de ressources, de sites, de bâtiments, d'ouvrages, d'artefacts et d'archives connexes. Parcs Canada est résolu à cerner, à protéger et à mettre en valeur la vaste gamme de ressources culturelles placées sous sa garde. Cet engagement est corroboré par la *Loi sur les parcs nationaux* (1988), la *Loi sur les lieux et monuments historiques* (1953), la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* (1988), la *Loi sur les archives nationales du Canada* (1987), le *Règlement général sur les parcs nationaux*, les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994) et le *Code de pratique* du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. La *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada (1994) régit l'administration des ressources culturelles dans les parcs nationaux et expose les principes de gestion suivants : valeur, intérêt public, compréhension, respect et intégrité.

Parcs Canada n'est pas le seul organisme responsable des ressources culturelles du parc national des Lacs-Waterton du Canada. Les résidants de Waterton Park, les entreprises, les organismes et les particuliers contribuent tous à leur manière à préserver l'environnement culturel du parc. Les bâtiments du patrimoine qui appartiennent à des propriétaires privés représentent un problème complexe, puisque bon nombre d'entre eux sont très visibles et font partie intégrante du cachet unique de Waterton Park. Le *Plan communautaire de Waterton Park* (2000) et le *Cadre de gestion de l'aménagement* (1996) exposent tous deux une vision et des principes, tout en formant une assise pour la préservation du patrimoine bâti du parc.

Même si Parcs Canada a effectué plusieurs inventaires de base ces dernières années, il subsiste de nombreux défis à relever. Pour renforcer la protection des ressources culturelles, il faudra effectuer des inventaires plus complets et poursuivre les travaux de recherche. Ces mesures permettront également à Parcs Canada d'exécuter des programmes de mise en valeur qui reflètent adéquatement l'histoire du parc et qui contribuent au tourisme patrimonial.

4.2 Objectifs stratégiques

L'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux est assurée.

Les ressources culturelles sont protégées et les thèmes connexes sont mis en valeur.

Parcs Canada et les communautés autochtones travaillent de concert à la protection et à la mise en valeur du patrimoine autochtone dans le parc national des Lacs-Waterton du Canada.

4.3 Objectifs

Assurer l'intégrité commémorative de tous les lieux historiques nationaux du parc national des Lacs-Waterton du Canada.

Mettre en valeur le patrimoine culturel autochtone en collaboration avec les Premières Nations et les Métis, de façon à respecter leurs traditions et leurs valeurs.

Protéger le patrimoine bâti, les ressources archéologiques, les objets historiques et les archives afin de reconnaître leur valeur comme ressources culturelles irremplaçables.

Inciter le public à mieux comprendre et à respecter le patrimoine culturel en le faisant participer à la gestion, à la protection et à la mise en valeur des ressources culturelles.

4.4 Mesures clés

1. Rédiger des énoncés d'intégrité commémorative pour le lieu historique national Prince of Wales Hotel et le lieu historique national du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien.
2. Se servir des énoncés d'intégrité commémorative pour orienter la protection des ressources culturelles et la commémoration des messages d'importance nationale en tant qu'indicateurs de rendement dans le *Rapport sur l'état des parcs*.
3. Envisager la possibilité de conclure des ententes avec d'autres musées et établissements d'enseignement pour faciliter la protection et la mise en valeur des collections naturelles et culturelles.
4. Sensibiliser le public et l'encourager à participer à la protection et à la mise en valeur des ressources culturelles du parc national des Lacs-Waterton du Canada.
5. Interpréter l'histoire du secteur au moyen du thème suivant : les liens entre les gens et la terre – l'influence de la terre sur la vie, l'exploration et la colonisation et, inversement, l'influence humaine sur le paysage que nous voyons aujourd'hui.
6. Consulter les Premières Nations afin de cerner, d'interpréter, de protéger et de mettre en valeur les ressources culturelles et naturelles associées aux liens intimes qu'elles entretiennent depuis toujours avec la terre.
7. En collaboration avec les administrations voisines et les Premières Nations, faire l'inventaire des sites archéologiques et des corridors de déplacements situés à haute altitude, en y incluant les sites du parc et de la région.
8. Mettre à jour la description et l'analyse des ressources archéologiques du parc; y inclure les résultats de nouvelles recherches et de nouvelles analyses; présenter l'information dans un format révisé et facile à consulter.
9. Procéder à une description et à une analyse des ressources du patrimoine bâti pour les campings et les aires de pique-nique; mettre à jour la description et l'analyse actuelles pour d'autres bâtiments du patrimoine qui se trouvent dans le parc.
10. Cerner et prendre des mesures en vue d'utiliser ou de protéger l'ancien kiosque d'entrée sur place ou ailleurs dans le parc.
11. Rédiger des manuels sur la conservation et l'entretien du patrimoine bâti pour les édifices fédéraux « classés » et « reconnus » du patrimoine.
12. Travailler avec les résidants et la collectivité de Waterton Park afin de cerner et de mettre en place de nouveaux mécanismes destinés à protéger les bâtiments patrimoniaux appartenant à des propriétaires privés.

Un lieu pour les gens

5.0 UN LIEU POUR LES GENS

5.1 Aperçu

Les visiteurs peuvent explorer le parc national des Lacs-Waterton du Canada et en profiter dans un cadre de tranquillité, de solitude et de sécurité. Cette tranquillité est cependant fragile. Le parc national des Lacs-Waterton du Canada est la principale attraction touristique du sud-ouest de l'Alberta. La photo de l'hôtel Prince of Wales dominant le lac Waterton Supérieur est une image classique dont se servent abondamment les brochures touristiques de l'Alberta. En raison des liens qui l'unissent au parc national Glacier, du Montana, le parc national des Lacs-Waterton du Canada est également devenu une destination courue chez les voyageurs américains. De plus, le parc représente pour les États-Unis la porte d'accès à d'autres destinations du sud de l'Alberta et, souvent, aux parcs des Rocheuses, qui se trouvent plus au nord.

Pour certains touristes, la valeur de ce parc tient à la possibilité qu'il offre de faire l'expérience d'une nature sauvage exceptionnelle. Pour d'autres, ce sont les possibilités de loisirs, comme l'équitation, l'escalade et le ski de fond, qui deviennent la principale attraction. Quelle que soit la raison du séjour, le défi demeure le même pour Parcs Canada – protéger l'intégrité écologique du parc tout en offrant aux visiteurs l'occasion de vivre une expérience valorisante et agréable.

Parcs Canada s'est donné comme priorité d'offrir au public des possibilités de comprendre le parc, de l'apprécier à sa juste valeur et d'en profiter pleinement, tout en préservant l'intégrité écologique. Pour ce faire, le parc national des Lacs-Waterton du Canada entend prendre les mesures suivantes : autoriser les activités appropriées, planifier et gérer avec soin les installations existantes; et mettre davantage d'accent sur la mise en valeur du patrimoine.

Les parcs nationaux sont le pivot de l'industrie touristique du Canada. Pour remplir ce rôle tout en protégeant les valeurs dont dépend le tourisme, il faut pouvoir compter sur la collaboration d'un certain nombre de particuliers et d'organismes. En travaillant de concert avec l'industrie touristique, le parc national des Lacs-Waterton du Canada sera mieux en mesure d'offrir aux visiteurs une expérience de haute qualité qui reflète les objectifs à long terme de la population canadienne à l'égard de ses parcs et lieux historiques nationaux.

Il ne fait aucun doute que le tourisme donne naissance à plusieurs enjeux de taille. Comment gérer la croissance, notamment l'utilisation diurne? Comment éviter que le tourisme de la saison intermédiaire ne perturbe la faune en période d'accouplement et de mise bas? Comment répondre à des attentes et à des besoins changeants? Comment améliorer une infrastructure vieillissante – routes, campings et panneaux d'interprétation?

Pour relever ces défis, le parc élaborera une stratégie de promotion du tourisme patrimonial qui mettra l'accent sur des expériences d'apprentissage et de voyage authentiques et de grande qualité axées sur les principales valeurs écologiques et culturelles du parc. Les services et les installations mis en place à l'appui de ces expériences, y compris les services d'hébergement, doivent cadrer avec la raison d'être du parc national. Par l'entremise d'activités d'interprétation organisées sur place et d'activités de diffusion externes ciblées, les programmes d'éducation et de sensibilisation éveilleront la curiosité des visiteurs et les aideront à comprendre le parc et à l'apprécier à sa juste valeur. Grâce à une stratégie de gestion de l'activité humaine, les visiteurs pourront continuer de profiter pleinement du parc sans pour autant nuire à l'intégrité écologique du secteur.

5.2 Tourisme patrimonial

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, le « tourisme patrimonial » s'entend d'une *immersion dans l'histoire naturelle, humaine et patrimoniale, les arts, la philosophie et les institutions d'une région ou d'un pays*. Pour les besoins des parcs nationaux, cette définition a été élargie afin d'englober la gérance environnementale.

Qu'est-ce que cela représente pour les Lacs-Waterton? Le parc national deviendra un lieu où les visiteurs pourront, à la faveur d'une gamme complète d'activités, découvrir et comprendre ses caractéristiques naturelles, culturelles et panoramiques et participer à leur préservation. Les visiteurs y vivront des expériences uniques et mémorables qui contribueront à renforcer la renommée du parc national des Lacs-Waterton du Canada, celle d'une destination touristique qui figure parmi les plus exceptionnelles et les plus saines sur le plan environnemental.

Qu'est-ce que cela représente pour le secteur touristique? Une industrie qui respecte l'intégrité du milieu naturel et son importance pour la viabilité économique à long terme conservera un avantage concurrentiel sur un marché qui exige de plus en plus de qualité et d'authenticité.

5.2.1 Stratégie de promotion du tourisme patrimonial du parc international de la paix Waterton–Glacier

La *stratégie de promotion du tourisme patrimonial dans la vallée de la Bow à Banff* a établi l'orientation future à donner au tourisme dans les Rocheuses canadiennes. Une stratégie complémentaire sera élaborée pour le parc international de la paix Waterton–Glacier afin de traiter des enjeux entourant l'activité humaine. Entre autres initiatives, Parcs Canada prévoit d'entreprendre la promotion d'expériences appropriées offertes aux visiteurs aux bons endroits et au bon moment.

5.2.2 Positionnement du parc national des Lacs-Waterton du Canada sur le marché

À mesure qu'évoluent les marchés mondiaux, un nombre croissant de voyageurs commencent à s'intéresser au tourisme patrimonial. Le parc national des Lacs-Waterton du Canada concentrera ses efforts de marketing sur ce segment.

Le parc fera la promotion de possibilités d'éducation touchant au patrimoine naturel et culturel, de découverte de la nature sauvage, d'expériences de loisirs, d'exploration et d'aventure. Nos campagnes de marketing cadreront avec les réalités environnementales et tiendront compte de la vulnérabilité saisonnière des animaux sauvages. Grâce à une série de messages adaptés au marché et au contexte, l'industrie touristique aussi bien que les voyageurs développeront des attentes appropriées à l'égard du parc.

5.2.3 Code d'éthique

Parcs Canada encouragera tous ceux qui sont engagés dans l'industrie touristique régionale à adopter des pratiques durables et notamment à instaurer le code d'éthique de l'Association de l'industrie touristique du Canada.

Le tourisme patrimonial ne peut survivre en l'absence de pratiques environnementales appropriées qui protègent l'intégrité du milieu naturel. Parcs Canada encouragera l'industrie du tourisme et ses partenaires à s'engager à améliorer constamment leurs pratiques de gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie. Le parc national des Lacs-Waterton du Canada prendra les devants et bénéficiera de l'aide d'une équipe « verte » mixte composée de représentants du parc et de la collectivité.

5.2.4 Objectif stratégique

L'industrie du tourisme est bien renseignée et respecte les valeurs sociales et écologiques du parc national des Lacs-Waterton du Canada.

Les visiteurs canadiens et étrangers se voient offrir des possibilités d'apprentissage et de voyage authentiques et de haute qualité qui sont axées sur les valeurs du parc national et qui renforcent l'identité canadienne.

5.2.5 Objectifs

Veiller à ce que tous les visiteurs et les résidants soient conscients du fait qu'ils se trouvent dans un parc national.

Promouvoir le tourisme durable en favorisant la gérance environnementale.

Favoriser la création de possibilités, de produits et de services appropriés qui cadrent avec la protection du patrimoine et de l'environnement.

Aider les employés à transmettre aux visiteurs leurs connaissances sur le patrimoine naturel et culturel du parc en améliorant les programmes d'orientation, de formation et d'accréditation.

5.2.6 Mesures clés

1. Collaborer avec des entreprises, l'industrie touristique régionale et d'autres intervenants afin d'achever l'élaboration de la *Stratégie de promotion du tourisme patrimonial du parc international de la paix Waterton–Glacier* et la création de produits connexes.
2. Créer et promouvoir des activités qui aident les visiteurs à mieux comprendre et apprécier les valeurs naturelles et culturelles du parc tout en respectant la capacité écologique et sociale :
   - voir à ce que les programmes de marketing et de sensibilisation reflètent le fait que le parc national des Lacs-Waterton du Canada fait partie d'un réseau national accessible à tous les Canadiens;
   - cibler les efforts de marketing;
   - répondre aux besoins des marchés ciblés;
   - promouvoir la *Stratégie de promotion du tourisme patrimonial* assortie d'un *code d'éthique*, à l'intention de ceux qui travaillent dans l'industrie du tourisme;
   - travailler en collaboration avec l'industrie afin d'améliorer la conception, à l'échelle locale et régionale, de forfaits, de produits et de services axés sur le tourisme patrimonial; et
   - travailler de concert avec l'industrie du tourisme afin de créer une « communauté de communicateurs ».
3. Renforcer les programmes d'orientation, de formation et d'accréditation des employés d'entreprises touristiques du secteur privé pour aider ces derniers à mieux renseigner les visiteurs sur l'importance du patrimoine.

4. De concert avec les collectivités avoisinantes telles que Pincher Creek et Cardston, cerner les possibilités de tourisme patrimonial de la région.

5. Cerner les éléments de l'écosystème qui sont particulièrement vulnérables pendant la saison intermédiaire et en hiver. Voir à ce que le tourisme tienne compte de cette vulnérabilité.

5.3 Services et installations à l'intention des visiteurs

Le parc national des Lacs-Waterton du Canada et la collectivité de Waterton Park continueront d'offrir une vaste gamme d'expériences, de services et de commodités qui conviennent au cadre d'un parc national. Parcs Canada ne ménagera pas ses efforts pour gérer ses installations de manière à offrir des possibilités d'accès équitables à tout un éventail de visiteurs ainsi qu'à réduire le potentiel de conflits entre utilisateurs. Diverses possibilités continueront d'être offertes aux visiteurs – tournée des points d'intérêt, ski de fond, randonnée pédestre, équitation, observation de la faune, cyclisme, canotage, descente en eaux vives, golf, pêche, magasinage, expériences gastronomiques, programmes éducatifs et une foule d'autres activités et services.

La plupart des établissements d'hébergement du parc se trouvent dans la collectivité de Waterton Park. À l'extérieur du lotissement urbain, les visiteurs peuvent loger à l'hôtel Prince of Wales ou passer la nuit aux campings Crandell ou de la Rivière-Belly. Le parc compte également un camping collectif à la rivière Belly. Pendant la saison morte, l'aire d'utilisation diurne du Ruisseau-Pass se transforme en camping d'hiver. En été, le parc abrite également deux camps jeunesse.

Dans un parc national de montagne comme celui des Lacs-Waterton, la sécurité publique est une question prioritaire. C'est également une responsabilité qui doit être partagée. Les visiteurs doivent prendre des précautions à la mesure du risque associé à leur activité. Il leur faut donc connaître les dangers naturels, se munir de l'équipement nécessaire et de provisions adéquates, posséder les compétences voulues, être en bonne condition physique et se montrer capables de composer avec des situations d'urgence. Parcs Canada s'efforcera pour sa part de diffuser les renseignements nécessaires, de concevoir des installations appropriées et de donner au personnel une formation suffisante en sécurité publique.

5.3.1 Objectifs stratégiques

Des installations adéquates et des services appropriés permettent aux visiteurs ayant des intérêts variés de profiter du parc.

Les établissements de l'avant-pays qui sont situés en périphérie du lotissement urbain offrent tout un choix d'hébergement sans pour autant nuire à l'intégrité écologique et commémorative du parc.

5.3.2 Objectifs

Offrir des installations sécuritaires, accessibles et bien entretenues qui ont un impact minime sur l'environnement.

Fournir des services adaptés qui sont axés sur le client.

Travailler en collaboration avec d'autres intervenants afin de fournir des services appropriés de qualité supérieure.

Voir à ce que l'hôtel Prince of Wales soit réaménagé dans le respect des objectifs d'intégrité écologique, de gestion de l'activité humaine et d'intégrité commémorative.

5.3.3 Mesures clés

1. Pour tenir compte des besoins changeants des visiteurs, de la sécurité publique, des possibilités d'éducation et des préoccupations écologiques, autoriser des changements mineurs à certains campings, aires de pique-nique et voies d'arrêt le long des promenades du parc.

2. Limiter le nombre actuel d'aires d'utilisation diurne et d'aires de pique-nique ainsi que la capacité globale des campings aux niveaux de 1999.

3. Gérer les activités et les installations des visiteurs de façon qu'elles contribuent aux objectifs écologiques énoncés dans les sections « Gestion efficace de l'activité humaine » et « Un lieu pour la nature ».

4. Faire en sorte que tous aient accès aux installations et aux services destinés au public.
5. N'autoriser qu'une concession d'équitation dans le parc. Cette concession sera exploitée dans le secteur du cône alluvial du Blakiston.
6. Le long des promenades du parc, mettre l'accent sur les possibilités d'observer la faune et d'admirer les paysages.
7. Conserver les installations d'utilisation diurne du cône du Blakiston et en permettre l'accès (par des moyens motorisés ou non motorisés) de manière à respecter la nature dynamique du cône alluvial.
8. Maintenir les pistes de ski de fond et les stationnements existants dans le secteur de l'aire Little Prairie et du lac Cameron.
9. Maintenir les possibilités actuellement offertes aux campings de l'avant-pays (lotissement urbain, Crandell et rivière Belly).
10. Des lignes directrices particulières seront élaborées à la suite des décisions découlant du rapport de la Commission d'examen des hébergements commerciaux périphériques. Ces lignes directrices régiront le réaménagement de l'hôtel Prince of Wales, et elles seront considérées comme faisant partie intégrante du présent plan.
11. Accorder davantage d'importance à la responsabilité personnelle, particulièrement pour les visiteurs de l'arrière-pays et les personnes engagées dans des activités récréatives risquées.
12. Travailler de concert avec les camps jeunesse Canyon et Columbus afin de promouvoir la sécurité, la gérance environnementale, les activités appropriées et les valeurs du parc national auprès des jeunes et des chefs de groupe.
13. Mettre à jour les plans de sécurité publique et s'en servir pour orienter les programmes permanents de sécurité publique.
14. Autoriser les embarcations non motorisées sur le lac Cameron, en partie par une entente de concession.
15. Encourager les exploitants du terrain de golf à instaurer un système de lutte antiparasitaire intégrée et à adopter le programme d'accréditation Audubon.

5.4 Sensibilisation et éducation

Le parc national des Lacs-Waterton du Canada ne peut demeurer une aire protégée sans un outil essentiel, la communication. L'interprétation et la diffusion externe contribuent grandement à sensibiliser la population canadienne au patrimoine de notre pays et à promouvoir la gérance des ressources. Plus les Canadiens sont renseignés sur le parc, plus ils sont portés à épauler Parcs Canada et à participer à la gestion et à la protection des ressources. La sensibilisation rend les visiteurs plus consciencieux. Elle encourage également les partenaires et les intervenants à contribuer davantage à la protection à long terme des ressources. Parcs Canada a pris l'engagement de renouveler le programme de mise en valeur du patrimoine, de même que le rôle important qu'il joue dans la communication de la nécessité de préserver l'intégrité écologique et commémorative et de rallier la population canadienne à cette cause. Il lui importe également de renforcer le rôle de Jasper dans la mise en valeur du réseau de parcs et de lieux historiques nationaux.

Parcs Canada a le mandat de veiller à ce que tous les visiteurs aient l'occasion de découvrir et de mieux comprendre la nature et l'histoire du secteur. De plus, il est important que les résidants et les organismes de gestion des terres de la région comprennent les enjeux entourant la conservation du parc national, surtout lorsque la question de l'intégrité écologique est en jeu. Ceux qui ne peuvent visiter le parc auront l'occasion d'en découvrir les paysages, l'histoire et la raison d'être grâce à des programmes de diffusion externe.

Parcs Canada ne peut accéder à tous ces publics avec ses seuls programmes. L'Agence doit donc travailler avec d'autres partenaires à cette fin. Les gens se renseignent sur les parcs nationaux par différents moyens. Pour découvrir leurs richesses, il n'est plus nécessaire de se rendre sur place. Les nouvelles technologies, conjuguées aux moyens de communication traditionnels, ont élargi des horizons qui permettent de communiquer avec les Canadiens, les Canadiennes et les étrangers de tous les âges.

Messages importants

Réseau d'aires protégées : Les gens comprendront que le parc national des Lacs-Waterton du Canada fait partie d'un réseau pancanadien de parcs et de lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Ils sauront que le parc représente la région naturelle des Montagnes Rocheuses et qu'il fait partie du site du patrimoine mondial du parc international de la paix Waterton–Glacier, entité de renommée mondiale consacrée par les Nations unies.

Objectif de commémoration des lieux historiques nationaux : Les gens comprendront et apprécieront à leur juste valeur l'importance historique du patrimoine naturel riche et distinctif du parc national des Lacs-Waterton du Canada, qui réunit deux lieux historiques nationaux – le lieu historique national du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canada et le lieu historique national Prince of Wales Hotel, des centaines de sites archéologiques connus, des bâtiments et des ouvrages historiques, des objets historiques et des paysages culturels. La population canadienne comprendra qu'il s'agit là de ressources culturelles qui font partie d'un patrimoine irremplaçable. Ces ressources sont importantes en soi et contribuent à l'importance du parc national des Lacs-Waterton du Canada.

Identité : Les gens apprécieront le caractère spécial et les caractéristiques représentatives du sud des Rocheuses canadiennes, là où la montagne rencontre abruptement la prairie. Les ressources physiques, biologiques et culturelles uniques et exceptionnellement variées qui se trouvent réunies dans l'écosystème de la Couronne du Continent sont protégées dans ce parc, qui englobe l'une des bandes les plus étroites de la chaîne des Rocheuses. Ce parc est aussi le point de rencontre de plusieurs régions écologiques qui interagissent dans un paysage façonné par le vent, le feu, les inondations, une flore et une faune abondantes et l'activité humaine. Les Canadiens prendront conscience que ce paysage et ses caractéristiques sauvages constituent un legs durable qui renforce l'identité canadienne.

Intégrité écologique : Les gens comprendront le rôle du parc en tant qu'aire protégée faisant partie intégrante d'un écosystème régional plus vaste, les menaces et les défis associés au maintien de l'intégrité écologique du parc et les efforts qui sont déployés pour relever ces défis. Ils comprendront que l'environnement qu'ils voient aujourd'hui subit de tout temps l'influence de la présence humaine. Enfin, ils comprendront que Parcs Canada est le principal responsable de la protection du parc, mais qu'il ne peut réussir dans cette tâche que par la collaboration et par un régime de gérance conjoint avec les visiteurs, les résidants et divers autres intervenants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc.

5.4.1 Objectifs stratégiques

Les visiteurs canadiens et étrangers comprennent et apprécient à leur juste valeur la nature et l'histoire du parc national des Lacs-Waterton du Canada, le rôle que joue cette aire protégée au sein du réseau de parcs nationaux du Canada et l'importance qu'elle revêt à l'échelle mondiale.

Les visiteurs reçoivent de l'information qui leur permet de faire des choix éclairés.

5.4.2 Objectifs

S'assurer que les programmes d'éducation et de sensibilisation renforcent le principe de la gérance partagée et qu'ils fassent appel à des tierces parties.

Engendrer des attentes réalistes en fournissant de l'information qui aide les visiteurs à comprendre ce que peut offrir un parc national et quels types d'utilisations sont considérées comme appropriées.

Veiller à ce que toute l'information fournie soit exacte et à ce qu'elle intègre des messages nationaux.

5.4.3 Mesures clés

1. Améliorer les programmes d'information, d'interprétation, de diffusion externe et d'éducation du parc par les moyens suivants.
    - améliorer les moyens de communications non personnels dans des secteurs où l'activité humaine est intense

- faire preuve de leadership en créant une « communauté de communicateurs »
- exploiter des possibilités appropriées de partage de fonds, de partenariats et de parrainage pour faciliter la création et l'offre de produits et de programmes d'interprétation et de diffusion externe.

2. Mettre davantage d'accent sur les programmes de diffusion externe et les services destinés aux visiteurs sur place en exécutant un programme stratégique de diffusion externe ciblé initialement vers les jeunes et les résidants de milieux urbains et en faisant appel à une gamme variée de moyens de diffusion : Internet, programme d'études et ressources destinées aux éducateurs.
3. Se servir d'instruments tels qu'Internet, les médias de masse, les publications sur le parc et l'industrie du tourisme pour veiller à ce que les visiteurs développent des attentes réalistes à l'égard des expériences que peut leur offrir le parc.
4. En collaboration avec d'éventuels partenaires, étudier, dans les deux prochaines années, la possibilité de construire un centre d'interprétation dans la collectivité de Waterton Park; terminer l'étude dans un délai de deux ans.
5. Coordonner les activités de communications avec d'autres parcs nationaux et provinciaux ainsi qu'avec des réseaux régionaux d'information des visiteurs.
6. Mesurer régulièrement les résultats des activités de sensibilisation et d'éducation.
7. Lorsque la diffusion des messages du parc et l'exécution de ses programmes sont assurées par d'autres, fournir à ces personnes l'orientation nécessaire pour garantir une qualité constante.

5.5 Gestion efficace de l'activité humaine

La gestion de l'activité humaine s'entend de la gestion de tout ce qui a trait aux visiteurs – leur nombre, leur comportement, leurs activités et l'infrastructure dont ils ont besoin. Si elle peut être assortie de certaines restrictions, la gestion de l'activité humaine ne devrait pas être perçue comme restreignant les libertés. Elle devrait plutôt être vue comme un moyen de protéger le parc dans l'intérêt des générations futures, tout en permettant au plus grand nombre possible de visiteurs de faire l'expérience du parc et de profiter des activités qui y sont offertes.

Les possibilités pour la gestion de l'accès et de l'activité humaine sont variées. Pour élaborer une stratégie efficace de gestion de l'activité humaine, Parcs Canada doit relever un défi de taille, celui de déterminer l'ensemble d'approches qui répondront à la fois aux besoins des visiteurs et aux besoins écologiques.

Même si les principales vallées du parc sont accessibles par la route, les visiteurs se concentrent autour de la collectivité, des promenades et des berges du lac Waterton Supérieur et du lac Waterton du Milieu. Le fond des vallées, là où l'activité humaine est la plus intense, sert d'habitat à de nombreuses espèces animales, qui y trouvent nourriture et protection et qui s'en servent comme corridors de déplacement. Si les visiteurs étaient autorisés à fréquenter ces secteurs sans qu'aucune restriction ne leur soit imposée et si l'expansion des installations se poursuivait sans contrôle pour répondre à la demande sans cesse croissante, les conséquences pourraient être désastreuses à plusieurs égards : habitat gravement perturbé, potentiel accru de conflits entre humains et animaux, pression indue sur les écosystèmes du parc.

La gestion de l'activité humaine doit tenir compte de deux facteurs – l'offre et la demande. L'offre s'assimile à la capacité du parc de soutenir l'activité humaine (type d'activité, lieu et moment de l'année), compte tenu des objectifs écologiques et sociaux. Une fois cette capacité clairement définie, le parc peut agir sur la demande en conséquence. Pour définir la capacité, Parcs Canada devra recueillir et intégrer des facteurs écologiques, sociaux et économiques (voir « Unités de gestion du paysage » ci-dessous).

Parcs Canada devra gérer plus activement l'activité humaine s'il entend continuer à offrir aux visiteurs l'occasion de vivre des expériences de qualité et à exécuter son mandat, c'est-à-dire protéger l'intégrité écologique.

Unités de gestion du paysage

Intégrer les considérations écologiques et sociales dans la gestion de l'activité humaine, tel est l'un des principaux défis de Parcs Canada. Pour y parvenir, il a divisé le parc en unités de gestion du paysage (UGP) d'une superficie équivalant en gros à celle du territoire d'une grizzli femelle. Chaque UGP est assortie d'objectifs en matière d'efficacité et de sécurité de l'habitat (tableau 2). Parcs Canada se sert de l'efficacité de l'habitat du grizzli comme étalon pour mesurer l'impact de la gestion du parc et des activités récréatives sur le milieu sauvage et la faune sensible aux perturbations. Si l'efficacité et la sécurité de l'habitat sont des outils de mesure utiles, ils ont aussi leurs limites. Pour gérer efficacement l'activité humaine, Parcs Canada a besoin d'une gamme d'indicateurs pour d'autres composants écologiques.

Outre les objectifs écologiques, Parcs Canada établira, à l'issue de consultations, des objectifs ayant trait à l'expérience offerte aux visiteurs dans chaque unité de gestion du paysage (UGP).

PROFIL : EFFICACITÉ ET SÉCURITÉ DE L'HABITAT DU GRIZZLI : DEUX OUTILS DE GESTION

Pour examiner l'impact de l'activité humaine sur les espèces animales sensibles aux perturbations, Parcs Canada dispose de nombreux outils, dont les modèles d'efficacité de l'habitat. À l'aide d'ordinateurs, les biologistes superposent les routes, les sentiers, les campings, les lotissements urbains et les installations sur une carte de la végétation et d'autres caractéristiques du paysage. Le modèle qui en résulte aide à déterminer dans quelle mesure un secteur donné peut soutenir des espèces comme le grizzli.

Pour mesurer le degré d'efficacité d'un habitat, il faut comparer la *capacité* d'un secteur de soutenir des grizzlis et sa valeur actuelle en tant qu'habitat, compte tenu des perturbations d'origine humaine (ex. : routes ou bâtiments qui font disparaître ou compromettent l'habitat; taux d'activité humaine élevé qui incite les ours à fuir le secteur).

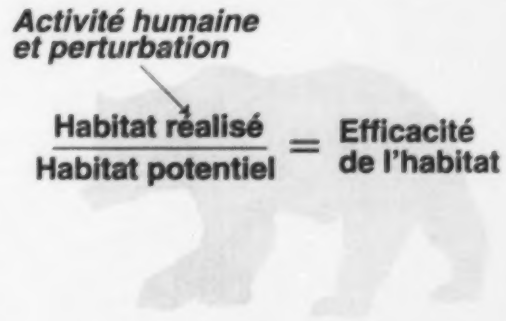

Pour mesurer l'efficacité de l'habitat du grizzli dans le parc des Lacs-Waterton du Canada, Parcs Canada a divisé le parc en 4 unités de gestion du paysage ou UGP. La superficie de chaque UGP (à une exception près) correspond à peu près au territoire d'une grizzli femelle. Chaque UGP est classée selon son degré d'utilité en tant qu'habitat (voir tableau 2).

Le modèle d'efficacité de l'habitat prédit que le grizzli tendra à fuir un secteur faisant partie de son territoire permanent si son efficacité est réduite de plus de 20 %. Le parc national des Lacs-Waterton du Canada a pour but de gérer les activités humaines de façon à garantir une efficacité d'au moins 90 % dans 2 UGP. Les objectifs fixés pour l'efficacité des autres UGP sont de 70 % et de 80 % respectivement. À l'heure actuelle, aucune des UGP n'atteint son objectif.

Si le modèle d'efficacité constitue un outil utile pour déterminer si les impacts humains sont acceptables, il a aussi ses limites. Pour gérer efficacement l'activité humaine, Parcs Canada a besoin de toute une gamme d'indicateurs visant le grizzli et d'autres éléments de l'écosystème.

Parcs Canada a également recours à un deuxième outil pour gérer l'habitat du grizzli, à savoir l'analyse des zones de sécurité. Cet outil repose sur le principe voulant que la survie du grizzli dépend d'abord et avant tout d'un contact minimal avec l'humain. Les zones de sécurité sont des secteurs qui servent de refuge au grizzli pour de courtes périodes (de 24 à 48 heures). Ces zones lui permettent de se nourrir tout en demeurant à l'affût des humains. Elles sont délimitées en fonction de leur superficie, de la qualité de l'habitat qu'elles procurent, de leur altitude et du niveau d'activité humaine. Pour assurer la survie à long terme du grizzli, les chercheurs recommandent qu'un minimum d'environ 70 % de l'habitat d'une unité de gestion du paysage soit considéré comme zone de sécurité. Le tableau 2 illustre les valeurs actuelles des zones de sécurité pour chacune des UGP du parc national des Lacs-Waterton du Canada.

À l'heure actuelle, 3 unités de gestion du paysage comptent moins de 70 % de zones de sécurité.

Carte 1. Unités de gestion du paysage

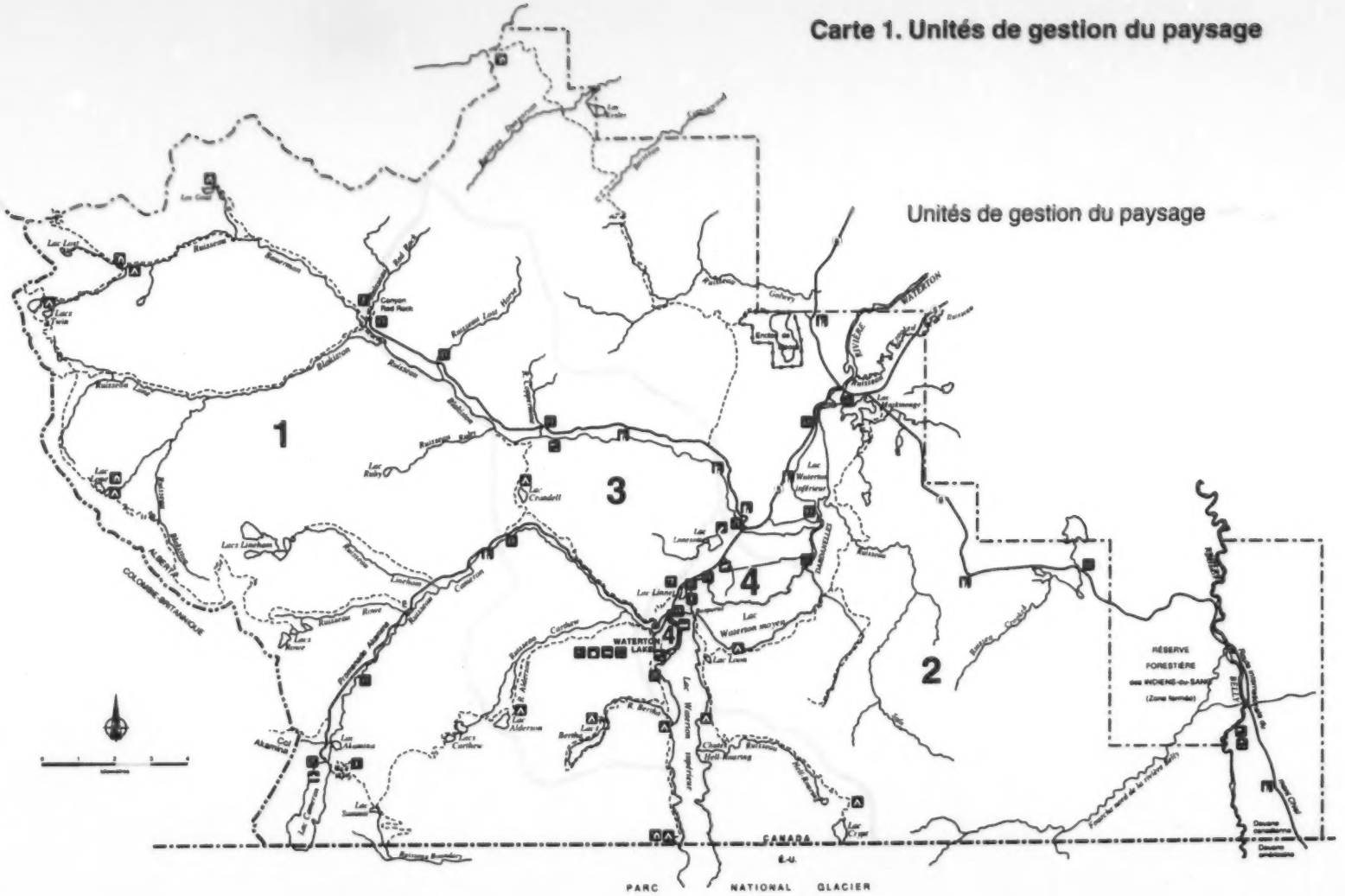

TABLEAU 2. OBJECTIFS D'EFFICACITÉ ET DE SÉCURITÉ DE L'HABITAT - UNITÉS DE GESTION DU PAYSAGE du parc national des Lacs-Waterton du Canada *

UNITÉ DE GESTION DU PAYSAGE	QUALITÉ DE L'HABITAT	EFFICACITÉ ACTUELLE (ETE %)	OBJECTIF D'EFFICACITÉ (ETE %)*	SUPERFICIE ACTUELLE ZONES DE SÉCURITÉ	OBJECTIF ZONES DE SÉCURITÉ
Ligne de partage des eaux	Élevée	80 (est.)	90	65 (est.)	80
Chaîne frontalière	Très élevée	85 (est.)	90	75 (est.)	80
Secteur ouest	Élevée	40 (est.)	70	20 (est.)	60
Crandell/Crypt	Élevée	70 (est.)	80	55 (est.)	70

*Le parc national des Lacs-Waterton du Canada n'a pas encore de modèle d'efficacité et de sécurité pour ses quatre unités de gestion du paysage. Les valeurs actuelles pourraient différer des valeurs estimatives.

Arrière-pays

L'écosystème régional fait l'objet d'un aménagement et d'une activité sans cesse accrus, de sorte que la véritable nature sauvage ou l'arrière-pays s'amenuise constamment. Il faut donc à tout prix préserver l'intégrité du milieu sauvage et les aspects de la nature qui ont de la valeur aux yeux des visiteurs.

De récentes études révèlent que l'activité humaine dans les secteurs de l'arrière-pays a un impact sur la faune, particulièrement le grizzli. Le fond de la quasi-totalité des vallées est traversé de sentiers. Dans de nombreux endroits, l'utilisation des sentiers a forcé de nombreux animaux furtifs à fuir vers les pentes et les vallées plus éloignées. Ce phénomène réduit la capacité des parcs nationaux des Rocheuses et des secteurs environnants de soutenir une population viable de grizzlis.

Le parc entend continuer d'offrir aux visiteurs la possibilité de s'éloigner des installations et des routes ou de faire des incursions dans l'arrière-pays. Parcs Canada se servira des paramètres suivants pour gérer l'arrière-pays :

- L'activité humaine contrôlée ne nuira pas à l'intégrité écologique.
- Les visiteurs éprouveront un sentiment de liberté, feront l'expérience de la solitude et auront l'occasion de relever un défi.
- Avec de vastes étendues protégées, il est possible de soutenir des populations viables d'animaux sauvages.
- Il existe une gamme d'activités d'arrière-pays qui ne nécessitent aucune infrastructure ou presque.
- La plupart des visiteurs seront autonomes et n'auront pas besoin d'équipement mécanisé, de groupes organisés ou de guides commerciaux.
- Les petits groupes seront prédominants.
- Les groupes commerciaux et les groupes sans but lucratif aideront les visiteurs à acquérir les techniques nécessaires pour profiter pleinement de l'arrière-pays.

Les énoncés qui suivent s'appliquent aux territoires sauvages de l'arrière-pays classés zone II ou zone III, de même qu'aux secteurs classés zone I qui se trouvent loin des routes et des zones aménagées :

- Parcs Canada offrira aux visiteurs des activités récréatives appropriées et de toute première qualité en milieu sauvage. Il mettra l'accent sur les moyens de transport traditionnels, l'autonomie et un nombre approprié de visiteurs; il s'efforcera de faire comprendre les impacts de l'activité humaine sur les systèmes écologiques et encouragera les visiteurs à adopter un comportement adéquat.
- Parcs Canada continuera d'offrir une vaste gamme de possibilités d'exploration de l'arrière-pays, en milieu semi-aménagé, non aménagé et sauvage. Ces milieux varient en fonction des installations, de l'infrastructure, du degré de gestion et de la facilité d'accès. Les objectifs ayant trait à l'intégrité écologique et à la qualité du séjour détermineront le type d'expérience qui sera offerte. C'est en milieu semi-aménagé que le visiteur obtiendra la gamme la plus complète de services. À l'autre extrémité de l'éventail se situent les milieux sauvages, où il n'existe ni installation ni sentier. L'éventail des activités dans l'arrière-pays (SPA) repose sur le principe voulant que la

valeur d'un secteur donné soit le résultat d'un ensemble de conditions écologiques, physiques, sociologiques et administratives et que ces conditions contribuent à façonner l'expérience du visiteur.

- La préférence sera accordée aux activités traditionnelles en milieu sauvage, telles que la randonnée pédestre, le ski de fond, la raquette et l'équitation.
- Les vélos de montagne seront autorisés dans certaines circonstances particulières. Comme ce moyen de transport est utilisé pour accélérer l'accès des visiteurs au milieu sauvage, l'activité doit faire l'objet d'une évaluation au regard des objectifs de chaque unité de gestion du paysage.

5.5.1 Objectif stratégique

Les visiteurs font l'expérience du parc sans pour autant porter atteinte à son intégrité écologique et commémorative.

5.5.2 Objectifs

Intégrer les objectifs touchant à l'intégrité écologique et les objectifs visant la qualité du séjour.

Fournir aux visiteurs la possibilité de vivre une expérience appropriée et de qualité en milieu sauvage.

Coordonner les stratégies de gestion de l'activité humaine avec les administrations voisines.

5.5.3 Mesures clés

1. Appliquer les principes suivants à la gestion de l'activité humaine dans le parc national des Lacs-Waterton du Canada :
   - le parc se servira des objectifs d'efficacité et de sécurité de l'habitat établis pour chaque unité de gestion comme outils de gestion de l'activité humaine. L'objectif global consistera à garantir un habitat sécuritaire aux gros carnivores tout en offrant un éventail varié de possibilités aux visiteurs. Les propositions visant la gestion de l'activité humaine tiendront compte du nombre de perturbations plutôt que du nombre de visiteurs;
   - les corridors de déplacement des animaux demeureront efficaces;
   - les principes de la prudence et de la gestion adaptée seront appliqués lorsque les effets sur l'écosystème seront incertains;
   - les propositions visant la gestion de l'activité humaine seront fondées sur les meilleurs renseignements accessibles;
   - l'information sera analysée et les recommandations formulées à l'échelle la plus appropriée (secteur, paysage, régional);
   - le parc se servira de toute une gamme de techniques pour gérer l'activité humaine : imposition de quotas, modification du tracé de certains sentiers, imposition de règles concernant les déplacements en groupes, retrait de panneaux de sentiers et enlèvement d'installations au point de départ des sentiers, déplacement des campings d'arrière-pays et création de systèmes de réservation;
   - les possibilités de faire comprendre et apprécier les ressources du patrimoine seront prises en compte dans le processus décisionnel;
   - l'activité humaine sera restreinte ou les quotas réaffectés si l'impact des visiteurs devient inacceptable; et
   - pour régler les conflits entre différents types d'utilisateurs et obtenir le soutien de la population à l'égard de la gestion de l'activité humaine, Parcs Canada choisira de préférence l'éducation.
2. Fixer des objectifs en matière de qualité du séjour et de mise en valeur du patrimoine pour chacune des unités de gestion du paysage
3. Introduire graduellement la stratégie de gestion de l'activité humaine sur une période de plusieurs années :
   - travailler de concert avec des intervenants, des visiteurs, des particuliers intéressés par le dossier et les administrations voisines afin de cerner les priorités de mise en oeuvre;

- créer une base de données et des systèmes techniques à l'appui de la stratégie de gestion de l'activité humaine; et
- consulter le public au sujet des quotas, de la répartition des quotas entre utilisateurs (ex. : cavaliers, randonneurs pédestres, cyclistes, particuliers, voyagistes, organismes, etc.) ainsi que des outils ou des techniques de gestion de l'activité humaine.

4. Au besoin, recourir à des fermetures temporaires ou à d'autres restrictions pour assurer la sécurité du public (ex. : avalanches, animaux agressifs) ou pour protéger des ressources naturelles ou culturelles fragiles.
   - communiquer au public le plus vite possible les raisons qui motivent la restriction.
   - fermer des installations ou des secteurs en permanence uniquement après avoir consulté le public, dans le cadre d'un processus d'examen du plan directeur.
5. Autoriser les embarcations à moteur sur le lac Waterton Supérieur et le lac Waterton du Milieu, principalement pour la visite de points d'intérêt, la pêche à la ligne et l'accès aux sentiers de l'arrière-pays.
6. Maintenir l'interdiction visant l'utilisation des embarcations personnelles.
7. Surveiller l'utilisation diurne afin de déterminer si la congestion nuit à l'expérience des visiteurs; délimiter les secteurs qui subissent le plus de pression et élaborer des stratégies pour les réduire ou les éliminer.
8. Examiner l'utilisation des vélos de montagne par rapport aux objectifs de chaque unité de gestion du paysage.
9. Interdire les sports aériens tels que le deltaplane et le parapente.
10. Interdire l'utilisation de la motoneige à des fins récréatives.
11. N'autoriser les véhicules à moteur que sur les routes désignées.
12. Passer en revue et désigner les bassins d'eau ou les secteurs du parc où la plongée sous-marine est autorisée.
13. Ne pas délivrer de permis aux guides de pêche commerciaux.
14. Évaluer l'impact individuel des activités récréatives les plus populaires, comme l'escalade, sur la qualité du séjour des autres visiteurs; cerner des moyens d'en réduire l'impact.

Arrière-pays

15. Réviser l'application de l'éventail des activités dans l'arrière-pays (SPA) dans les buts suivants :
    - réagir aux tendances futures dans l'utilisation de l'arrière-pays;
    - mieux définir les niveaux de services; et
    - contribuer au maintien de l'intégrité écologique.
16. Restreindre les excursions d'équitation commerciales dans l'arrière-pays aux niveaux autorisés en 1999; autoriser une certaine réallocation au besoin pour favoriser l'atteinte des objectifs fixés pour chaque UGP.
17. Interdire les nouveaux moyens de transport mécanisés dans l'arrière-pays.
18. Examiner les besoins des cavaliers en installations de camping dans l'arrière-pays. Dans l'intervalle, ne fournir des installations qu'aux campings Snowshoe et du Lac-Lone.
19. Encourager les visiteurs à faire une utilisation diurne de l'arrière-pays; examiner l'emplacement et le nombre de campings de l'arrière-pays.
20. Adopter le programme de pratiques écologiques du National Outdoor Leadership comme norme de gérance environnementale pour les utilisateurs de l'arrière-pays.
21. Maintenir le nombre actuel de sentiers dans l'arrière-pays; autoriser certaines modifications de tracé et certaines fermetures pour des raisons particulières, comme la protection de l'intégrité écologique, la qualité de l'expérience offerte au visiteur, la duplication des voies d'accès ou la sous-utilisation.
22. Coordonner les stratégies de gestion de l'activité humaine avec les administrations voisines.
23. Évaluer les nouvelles propositions d'activités dans l'arrière-pays en fonction des critères régissant l'utilisation appropriée (voir la section 8.0, intitulée « Un lieu pour une gestion transparente »).

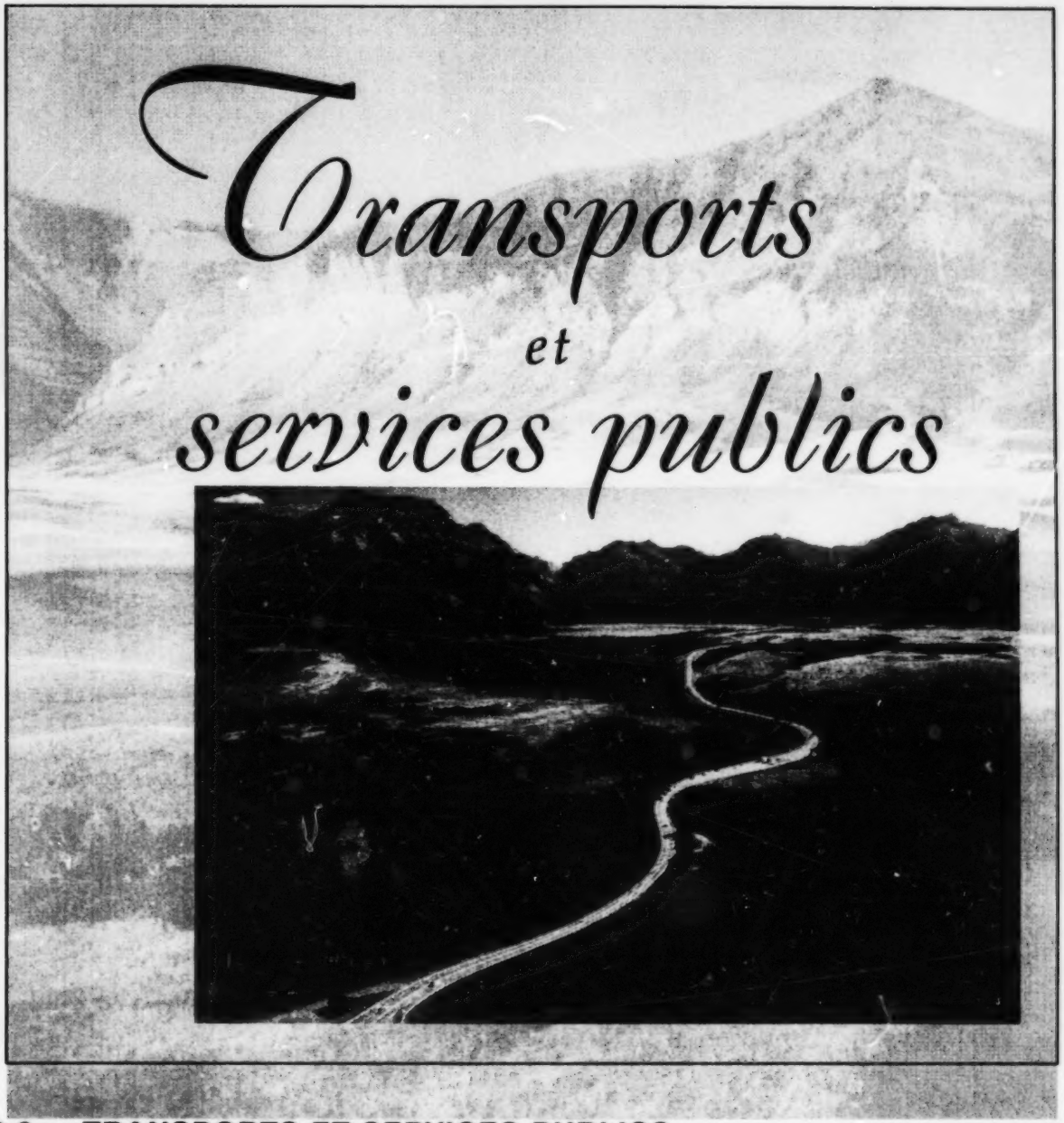

6.0 TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS

6.1 Aperçu

Dans un parc national, le transport ne se limite pas au déplacement de personnes entre destinations. Élément essentiel de la gestion de l'activité humaine, il permet aux voyageurs de visiter les points d'intérêt et de parcourir les sentiers de montagne. En fait, presque tous les visiteurs découvrent le parc à partir des routes et des installations aménagées en bordure de ces routes. Cela est particulièrement le cas dans le parc national des Lacs-Waterton du Canada, où la promenade Red Rock, la promenade Cameron, la route du Mont-Chief et la route menant à l'entrée du parc offrent aux visiteurs des possibilités exceptionnelles tout en leur donnant accès à un paysage inoubliable de montagnes et de prairie.

Les routes panoramiques du parc n'ont pas été conçues pour accueillir de gros véhicules et une circulation dense. Ces dernières années, le nombre croissant d'autocars commerciaux et d'autocaravanes a entraîné une certaine congestion le long des promenades du parc ainsi qu'aux voies d'arrêt et aux installations les plus fréquentées. La congestion représente un problème particulier sur la promenade Red Rock et au stationnement du Lac-Cameron. Elle a donné lieu à des plaintes de la part de visiteurs et a occasionné des dommages à la végétation.

Les vols panoramiques offerts par des exploitants privés et commerciaux nuisent à la qualité du milieu sauvage des autres parcs des Rocheuses, aussi bien au Canada qu'aux États-Unis. Parcs Canada travaillera conjointement avec Transports Canada et les pilotes pour veiller à ce que cette activité ne se transforme pas en problème au parc national des Lacs-Waterton du Canada.

6.2 Objectifs stratégiques

Les routes et les promenades panoramiques du parc sont gérées de façon à appuyer l'engagement de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité écologique et à permettre aux visiteurs de profiter du parc.

L'impact des aéronefs et de leurs installations sur l'intégrité écologique et sur les visiteurs est réduit au minimum.

Les services publics ont des incidences minimes sur l'intégrité écologique du parc.

6.3 Objectifs

Réduire l'impact environnemental des routes.

Entretenir un réseau de routes secondaires pour permettre aux visiteurs de voir le parc et d'en profiter.

6.4 Mesures clés

1. Restreindre la longueur des véhicules autorisés sur la promenade Red Rock et la promenade du Lac-Cameron. Ces routes ne seront pas rénovées pour faciliter la circulation des gros véhicules.
2. En collaboration avec les voyagistes et le secteur du tourisme, fixer des restrictions sur la longueur des autocars et adopter des principes pour la gestion de la circulation de gros véhicules commerciaux; intégrer cette approche de gestion à la stratégie de promotion du tourisme patrimonial.
3. Au besoin, modifier les voies d'arrêt existantes ou en construire de nouvelles pour atteindre les objectifs de sécurité publique et de gestion de l'activité humaine.
4. Améliorer les panneaux d'interprétation et les autres installations de communications le long des routes du parc afin d'y présenter les messages clés du parc.
5. Entretenir la promenade Akamina à longueur d'année afin de rendre les pistes de ski de fond plus accessibles.
6. Continuer de surveiller l'utilisation hivernale du stationnement de l'aire Little Prairie; régler les problèmes de congestion.
7. Permettre aux véhicules de circuler sur la route du Mont-Chief et la promenade Red Rock en saison.
8. Dans le cadre d'une étude régionale sur le transport, examiner la question de l'accès et des déplacements des visiteurs dans tous les secteurs du sud de l'Alberta.
9. De concert avec Transports Canada, les exploitants locaux et les pilotes privés, établir des lignes directrices volontaires pour les vols panoramiques.
10. Étudier la possibilité d'enfouir les lignes de services publics sous le sol.

Un lieu pour la collectivité

7.0 UN LIEU POUR LA COLLECTIVITÉ

7.1 Aperçu

Le lotissement urbain de Waterton Park est niché au pied des montagnes, en bordure de la berge nord du lac Waterton du Milieu. La gestion de cette collectivité de parc national comporte de nombreuses responsabilités qui se trouvent rarement réunies dans d'autres localités.

La collectivité est située au centre du parc, et, inévitablement, l'activité humaine qui y est concentrée finit par avoir un impact sur le parc environnant. Ainsi, à défaut d'une administration attentive, des changements dans l'aménagement communautaire pourraient donner lieu à des incidences environnementales négatives dans le parc. En raison de sa situation géographique et de ses ressources patrimoniales, le lotissement de Waterton Park peut devenir une collectivité écologique modèle, en devenant un chef de file en matière d'écocivisme et de gérance environnementale.

Waterton Park fonctionne principalement comme une collectivité estivale. Environ 80 personnes y vivent à longueur d'année. Pendant les mois d'été, la population se chiffre à quelque 300 résidants, la plupart des propriétaires de chalets.

Au fil des ans, Waterton Park a connu une croissance lente. La construction de chalets et l'aménagement de superficies commerciales ont été limités. Cependant, les débouchés économiques, sociaux et touristiques suscitent un intérêt grandissant au sein de la collectivité, si bien que la pression de l'aménagement commercial est omniprésente.

Voici les facteurs qui doivent être pris en compte dans la gestion de la collectivité :

- l'impact de la collectivité sur l'intégrité écologique du parc;
- la protection des ressources du patrimoine bâti;
- la gestion de la croissance commerciale; et
- le désir de préserver le cachet d'une petite collectivité paisible.

Le plan communautaire expose un programme détaillé de politiques foncières et d'autres propositions de planification et de conception qui aideront à déterminer et à orienter l'avenir du lotissement urbain.

Le plan communautaire définit les paramètres de conception et précise des limites de croissance, pour assurer la viabilité de la collectivité et du parc – sur le plan environnemental, social et économique. Il reconnaît l'importance des ressources du patrimoine bâti et propose des mesures pour protéger le cachet historique du village. L'application des principes énoncés dans le plan aidera à garantir que la collectivité continue d'incarner les valeurs du parc national.

7.2 Énoncé du rôle

Waterton Park aura le cachet d'une petite collectivité paisible. La collectivité sera formée d'une série de chalets et de petites installations commerciales de faible densité qui cadrent avec son cachet historique. Les projets de réaménagement respecteront les profils actuels et historiques de construction et d'utilisation des terres; protégeront les panoramas des berges des lacs, du port de plaisance et de l'hôtel Prince of Wales; conserveront le paysage naturel et maintiendront le couvert végétal et forestier. Les façades étroites des commerces et les nombreuses vitrines et portes créeront une atmosphère intime. Les bâtiments supplémentaires et les annexes auront le même détail, la même dimension, la même couleur, le même fini et la même forme que les bâtiments ayant une valeur historique et architecturale particulière.

Parcs Canada établira avec le secteur public et le secteur privé de nombreuses alliances qui l'aideront à atteindre ses objectifs, à savoir : protéger les ressources; enrichir l'expérience offerte aux visiteurs; gérer l'impact des visiteurs; partager la responsabilité d'orienter l'aménagement et l'exploitation futurs de la collectivité et veiller à ce que le lotissement urbain de Waterton Park remplisse continuellement sa fonction première de centre de services aux visiteurs.

La collectivité demeurera saisonnière – festive et active en été, tranquille et détendue à la fin du printemps et au début de l'automne, et au repos, dans l'attente du renouveau, pendant les mois d'hiver.

7.3 Mesure clé

Des lignes directrices particulières seront élaborées à la suite des décisions découlant de l'approbation du plan communautaire. Ces lignes directrices régiront l'aménagement, l'exploitation et la gestion de la collectivité, et elles seront considérées comme faisant partie intégrante du présent plan.

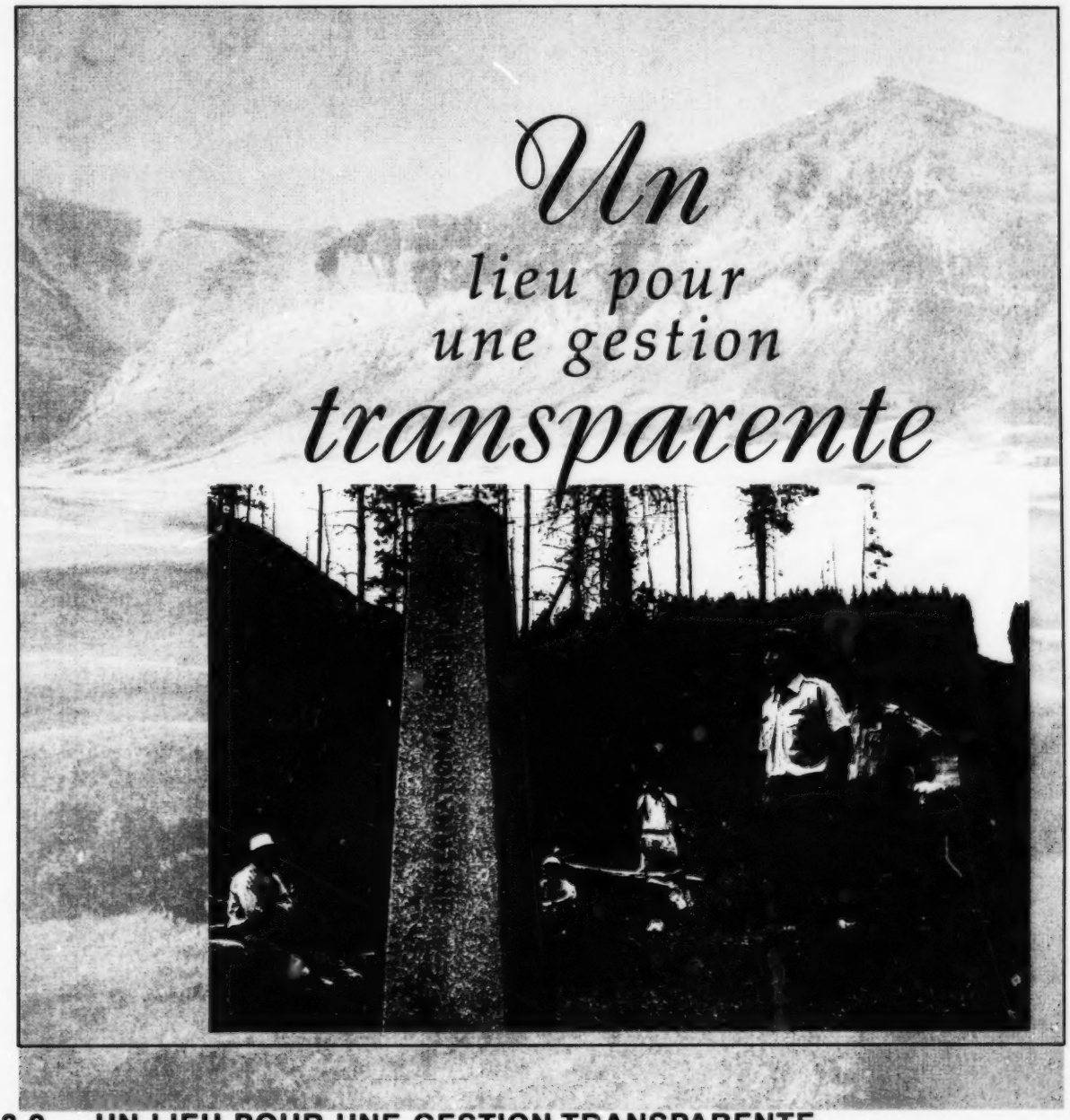

8.0 UN LIEU POUR UNE GESTION TRANSPARENTE

8.1 Introduction

Le parc national des Lacs-Waterton du Canada appartient à tous les habitants du Canada. Tous les citoyens devraient savoir qu'ils peuvent participer aux principales décisions concernant leur parc. Les secteurs qui semblent le plus intéresser le public sont l'intégrité écologique et les effets cumulatifs, l'accès à certains secteurs du parc, les limites de croissance, l'utilisation appropriée et la participation active du public. La présente section traite des principaux changements stratégiques à apporter pour faire en sorte que les décisions soient prises dans un contexte d'uniformité, d'équité, de transparence et de sensibilisation.

Les valeurs et les principes énoncés ci-dessous guideront la gérance et la prise de décision dans le parc national des Lacs-Waterton du Canada.

Valeurs

- restrictions et auto-discipline aujourd'hui, pour le bienfait des générations futures.
- prise de décisions transparentes et collectives.
- chances égales de découvrir la nature sauvage et de pratiquer des activités de qualité.
- réglementation prévisible, uniforme et équitable.
- gestion compétente et responsable.
- respect des autres.

Principes

Les mesures, initiatives et programmes mis de l'avant pour réaliser la vision sont en tous points conformes à l'esprit et aux exigences de la *Loi sur les parcs nationaux*, des *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, du *Plan communautaire de Waterton Park* et du *Plan directeur du parc national des Lacs-Waterton du Canada*.

Les normes sont définies, mises en vigueur et révisées de façon à assurer le maintien de l'intégrité écologique et commémorative.

La réglementation et la prise de décision sont adaptées, transparentes, uniformes et équitables.

La responsabilité est à la fois individuelle et partagée, afin de protéger et de préserver les ressources patrimoniales.

La gestion proactive, adaptée et prudente tient compte des effets cumulatifs et des limites de croissance en raison de la capacité limitée du parc.

La gérance, qui repose sur une base scientifique solide, consiste en une gestion respectueuse de l'environnement, en la mise en place de mesures d'atténuation et en travaux de remise en état.

L'intégrité et le bon sens sont à la base de toutes les décisions.

La planification et la prise de décision sont coordonnées à l'échelle régionale.

Parcs Canada encourage les partenariats, selon un programme équilibré.

La responsabilité est partagée pour parvenir à la viabilité écologique, sociale, culturelle et économique.

La participation du public à la prise de décision sera régie par les pratiques fondamentales suivantes :

- accès à de l'information claire, à jour, pertinente, objective et précise;
- avis et délai adéquats pour l'examen du public;
- considération attentive des commentaires du public;
- rétroaction sur la nature des commentaires reçus et sur la réponse de Parcs Canada aux participants; et
- respect envers toutes les parties intéressées et les opinions personnelles.

8.2 Participation du public

Parcs Canada souhaite la participation régulière du public. Le mode de participation peut varier selon la nature de la décision. Parcs Canada demandera à divers groupes et particuliers leur avis sur la mise en oeuvre des recommandations du présent plan directeur. La participation peut se faire par le biais de groupes consultatifs, de journées d'accueil, de groupes de travail et de réunions avec les administrations avoisinantes ou par commentaires dans Internet. Parcs Canada tiendra également annuellement un forum public pour étudier la mise en oeuvre du plan directeur et en discuter. Le public jouera un rôle important dans la conception du genre de forum qui réponde le mieux à ses besoins.

Le plan prévoit plusieurs interventions auprès du public, notamment le *Processus d'examen des projets d'aménagement*, et un processus pour étudier les changements proposés dans l'utilisation ou le niveau d'utilisation, appelé *cadre d'utilisation appropriée*. Le parc national des Lacs-Waterton du Canada est également résolu à fournir au public plus d'occasions de participer au programme de recherches.

8.2.1 Objectif stratégique

Les décisions clés concernant les politiques, l'utilisation des terres et la planification sont prises au moment opportun, elles sont équitables et conséquentes, et elles résultent d'un processus transparent axé sur la consultation.

8.2.2 Mesures clés

1. Organiser annuellement une tribune publique pour discuter de la mise en oeuvre du plan directeur.
2. Renseigner régulièrement le public sur la mise en oeuvre du plan directeur et lui expliquer en quoi il est conforme au *Rapport sur l'état des parcs de Parcs Canada*.
3. Établir des processus appropriés de consultation du public sur les enjeux futurs.
4. Voir à ce que les intervenants soient consultés le plus tôt possible.

8.3 Processus d'examen des projets d'aménagement

Les bâtiments, les routes, les ponts et autres infrastructures sont essentiels aux activités, au fonctionnement et à la gestion d'un parc national. La dimension, la conception et l'utilisation de ces installations doivent répondre aux besoins des visiteurs tout en respectant l'environnement du parc. Elles doivent également être conformes aux exigences de la législation et des obligations inhérentes à l'aménagement dans un parc national.

Principales composantes du Processus d'examen des projets d'aménagement

1. Le processus compte deux étapes : l'examen du permis d'aménagement et l'examen du permis de construction.
2. Un Comité consultatif de l'aménagement (CCA) coordonne la participation du public. Ce comité étudie publiquement les demandes pour s'assurer qu'elles sont pertinentes et conformes aux exigences de la *Loi sur les parcs nationaux*, aux règlements et à la planification. Il soumet ensuite ses recommandations au directeur du parc.
3. Un Comité régional de révision étudie les questions de procédures découlant des recommandations du CCA et des décisions du directeur du parc.
4. Des clauses de temporarisation limitent la période de validité des approbations.
5. Les normes élevées pour les évaluations environnementales comprennent les exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

8.3.1 Objectif stratégique

Le Processus d'examen des projets d'aménagement assure que les lignes directrices sont appliquées de façon uniforme et que le public est consulté concernant tout aménagement, y compris les rénovations importantes, dans le parc national des Lacs-Waterton du Canada.

8.3.2 Objectifs

S'assurer que le développement reflète le mandat énoncé dans la *Loi sur les parcs nationaux*, dans la politique de Parcs Canada et dans le *Plan communautaire de Waterton Park*.

Appliquer des normes élevées en matière d'évaluation environnementale.

Améliorer l'uniformité.

Faire appel à la contribution du public.

8.3.3 Mesures clés

1. Mettre en oeuvre le *Processus d'examen des projets d'aménagement*.
2. Appliquer les critères régissant l'aménagement et l'octroi de permis d'exploitation aux activités commerciales qui ne nécessitent pas d'aménagement mais qui pourraient avoir un impact sur le parc.

8.4 Utilisation appropriée

Parcs Canada est chargé de rendre des décisions quant au type d'utilisation appropriée dans un parc national. Dans les cas où la *Loi sur les parcs nationaux*, les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, le *Plan directeur du parc* ou le *Plan communautaire de Waterton Park* ne précisent pas clairement l'utilisation appropriée, Parcs Canada doit se fier à des critères mieux définis pour rendre des décisions. Des compromis seront parfois nécessaires et le processus d'examen doit être suffisamment souple pour refléter les changements des valeurs et les opinions du public.

8.4.1 Objectif stratégique

L'utilisation est évaluée à l'aide de critères clairs qui respectent le mandat énoncé dans la Loi sur les parcs nationaux *et dans le cadre stratégique de Parcs Canada.*

8.4.2 Objectifs

Appliquer les critères régissant l'utilisation appropriée dans l'évaluation de nouvelles activités et utilisations proposées, ainsi que de changements des degrés d'utilisation.

Inviter le public à participer à l'évaluation de l'utilisation appropriée.

8.4.3 Mesures clés

1. Adopter les critères du *Plan directeur du parc national Banff* (tableau 3) pour évaluer les nouvelles utilisations ou les changements aux utilisations actuelles.
2. Instaurer un processus annuel visant à examiner les nouvelles activités et utilisations proposées ainsi que les changements des degrés d'utilisation :
   - inviter le public à évaluer les changements proposés; et
   - évaluer les propositions à la lumière des critères régissant l'utilisation appropriée.

TABLEAU 3 - CRITÈRES RÉGISSANT L'UTILISATION APPROPRIÉE

Les critères suivants serviront à l'évaluation des mérites d'une nouvelle utilisation, d'un changement d'une utilisation existante ou d'un changement important du niveau ou de l'intensité d'une utilisation ou d'une activité. Les critères sont tous pertinents mais sont ni exhaustifs ni absolus. Ils servent à orienter les travaux des évaluateurs. En appliquant ces critères, il faut d'abord déterminer dans quelle mesure le changement proposé contribue ou contrevient à l'esprit et aux objectifs du plan directeur, à la *Loi sur les parcs nationaux* et à la politique de Parcs Canada. Ces critères proviennent du *Rapport sommaire* de la table ronde sur l'étude de la vallée de la Bow à Banff.

Incidence sur l'environnement

- vise à évaluer dans quelle mesure les changements proposés ont une incidence sur l'intégrité écologique de la région. L'évaluation inclura l'incidence de la participation à l'activité ainsi que les installations et les services nécessaires au soutien de cette activité.

Incidence sur la culture et le patrimoine

- vise à évaluer le caractère qualitatif de la préservation d'une utilisation qui contribue à l'intégrité patrimoniale et culturelle de la région. L'évaluation devra être basée sur une compréhension, une valorisation et un respect du patrimoine et de la culture de la région, ainsi que de l'évolution de son identité culturelle, y compris de celle des communautés autochtones.

Qualité de l'expérience

- étudie le degré d'amélioration ou de diminution de la richesse de l'expérience qui découle du changement proposé. L'application de ce critère est basée sur l'hypothèse que chaque personne vise un éventail diversifié d'expériences tout en accordant une valeur variable aux diverses ressources et installations et aux divers services.

Incidence économique

- vise à évaluer les répercussions économiques du changement proposé. Les facteurs dont il conviendra de tenir compte incluront notamment : coût pour les gens qui visitent le parc, coûts et recettes pour Parcs Canada et incidence sur les économies locale, régionale et nationale ainsi que sur les conditions du marché.

Sécurité du public

- sert à déterminer dans quelle mesure le changement proposé représente des risques ou des dangers pour les participants ou d'autres intervenants.

Équité et accès

- vise à garantir que tous les citoyens aient des possibilités justes, acceptables et équitables de participer à l'éventail des activités et des expériences appropriées au sein du parc national des Lacs-Waterton du Canada et d'en profiter. On tiendra compte entre autres de la situation économique, des capacités physiques et du lieu de résidence des visiteurs.

Incidence sociale/qualité de vie

- vise à étudier les répercussions sociales du changement proposé. Les questions à se poser dans ce cas sont les suivantes : degré de changement des structures et des besoins sur le plan social au sein de la région, incidence sur la structure des services sociaux, incidence sur les indicateurs sociaux (p. ex. répartition des revenus, coûts du logement, taux de criminalité).

Éducation et sensibilisation

- examine dans quelle mesure le changement proposé contribue à l'amélioration de la compréhension et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel du parc national des Lacs-Waterton du Canada, de son rôle au sein du réseau de parcs nationaux du Canada et au sein de l'écosystème élargi.

Degré d'utilisation : fréquence, période et volume

- seront posées entre autres les questions suivantes : À quelle fréquence l'activité proposée a-t- elle lieu? À quelle période (p. ex. saison)? Combien de personnes y participent? Quel est le niveau du soutien requis?

Aspects reliés au cadre physique

- inclut deux composantes. La première étudie dans quelle mesure le changement proposé est compatible avec le cadre physique du parc national des Lacs-Waterton du Canada. La seconde étudie dans quelle mesure le changement proposé doit se faire dans l'environnement d'un parc national.

Tourisme patrimonial

- examine dans quelle mesure le changement proposé contribue aux objectifs de tourisme patrimonial du parc.

Gérance environnementale

- examine dans quelle mesure le changement proposé contribue aux objectifs de gérance environnementale du parc.

8.5 Coordination régionale

Parcs Canada estime que la viabilité de l'écosystème repose sur la participation de toutes les parties concernées à la recherche de solutions et à l'atteinte d'objectifs communs. Les projets de recherche, de remise en état, d'éducation, de tourisme et de gérance environnementale donneront de bons résultats si nous comprenons le rôle du parc dans toute la région. Cette coordination doit se faire à de nombreux échelons. Certaines initiatives seront locales, alors que d'autres s'appliqueront à l'ensemble de l'écosystème.

Le parc national des Lacs-Waterton du Canada collabore avec les autorités responsables des terres adjacentes sur des questions d'intérêt commun. Le personnel et la direction participent habituellement à ces activités concertées. La Southwestern Alberta Grizzly Management Strategy (Stratégie de gestion du grizzli du sud-ouest de l'Alberta), dont la mise en oeuvre a été entreprise par le ministère de l'Environnement de l'Alberta, représente un exemple de collaboration en vue de préserver et de protéger une espèce vulnérable. De concert avec les propriétaires fonciers privés de la réserve de la biosphère Waterton, les biologistes et le personnel d'application de la loi du ministère de l'Environnement de l'Alberta ainsi que d'autres intervenants, Parcs Canada travaille à prévenir les conflits entre grizzlis et bétail qui pourraient entraîner la mortalité de certains ours. Depuis plusieurs années, le personnel du parc national des Lacs-Waterton du Canada travaille conjointement avec la tribu des Blood, l'Alberta Conservation Association (Association de la conservation de l'Alberta), le parc national Glacier et le U.S. Fish and Wildlife Service (Service de gestion du poisson et de la faune des États-Unis) à étudier et à conserver une population internationale d'omble à tête plate dans le réseau de la rivière Belly. Cette forte tendance à la concertation régionale a porté fruit en 1998, lors de l'incendie du mont Sofa, alors que l'organisme Alberta Lands and Forests, la tribu des Blood, la GRC, le district municipal de Cardston, Parcs Canada et d'autres intervenants ont formé ensemble une équipe de commandement à peine quelques heures après le déclenchement de l'incendie. En outre, il existe d'autres accords de collaboration qui visent à intégrer la lutte contre les plantes non indigènes, l'écotourisme et la gestion des loisirs dans l'arrière-pays.

8.5.1 Objectif stratégique

La gestion intégrée profite aux systèmes écologiques, sociaux et économiques du parc et de l'écosystème élargi.

8.5.2 Objectifs

Travailler avec les collectivités situées à proximité du parc pour échanger de l'information dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine et du tourisme, afin de les aider à mieux comprendre les objectifs du parc.

Collaborer avec d'autres intervenants pour coordonner l'aménagement et les activités dans la région (p. ex. stratégies touristiques, emplacements et types d'aménagement, impacts cumulatifs).

Contribuer à un réseau intégré d'aires protégées.

Encourager une gestion coopérative de l'arrière-pays avec les propriétaires fonciers voisins.

8.5.3 Mesures clés

1. Continuer à participer activement aux principaux comités de coordination mis sur pied par d'autres organismes au sein de l'écosystème.
    - Mettre l'accent sur la participation aux travaux concernant la réserve de la biosphère.
    - Poursuivre des objectifs communs.
    - En complément des préoccupations à court terme, étudier des questions stratégiques à long terme, notamment l'intégrité écologique et le tourisme.
    - Appuyer des groupes qui peuvent contribuer à une approche intégrée aux enjeux d'intérêt commun.
2. Appuyer les initiatives qui rehaussent l'intégrité écologique globale de l'écosystème de la Couronne du Continent.
3. Participer à l'évaluation environnementale ou à l'examen environnemental régional ou provincial des projets situés à l'extérieur du parc mais susceptibles d'avoir une incidence nocive sur l'environnement du parc.
4. Travailler de concert avec les administrations voisines afin de gérer l'accès à l'arrière-pays du parc.
5. Continuer de favoriser l'exécution de programmes de gestion et de gérance de l'environnement.

8.6 Gestion de la recherche et de l'information

Nombre des mesures mentionnées dans ce plan exigent la collecte et l'analyse d'informations. Les décideurs, qu'ils s'agissent des gestionnaires du parc, des exploitants d'entreprises touristiques, des résidants du parc ou des visiteurs, ont besoin de ces renseignements et, s'ils ne sont pas disponibles, de la possibilité de les rassembler efficacement. En nous aidant à comprendre la relation entre les processus naturels et l'activité humaine, la recherche interdisciplinaire apporte une contribution importante aux objectifs d'intégrité écologique du parc.

À l'ère de puissants outils technologiques, l'un des plus grands défis pour les décideurs consiste à organiser et à analyser les diverses catégories d'information qui leurs sont offertes. Parce que la gestion écosystémique vise à intégrer notre compréhension d'écosystèmes globaux, les chercheurs et les gestionnaires de l'information ont des choix difficiles à faire sur ce qu'il faut étudier et documenter. Les études doivent porter principalement sur des enjeux importants et évaluer le bon état de l'environnement, de l'économie et de la société au fil du temps. Une approche courante consiste à choisir un élément de l'écosystème, appelé indicateur, et à suivre son état ou les changements qu'il subit. Le choix minutieux d'une gamme complète d'indicateurs (p. ex. qualité de l'eau, populations de carnivores, structure de la végétation ou espèces rares ou en danger) permet d'avoir un aperçu juste de l'état de l'écosystème.

8.6.1 Objectif stratégique

Les résultats des recherches et l'information, partagés avec d'autres organismes et particuliers de l'écosystème de la Couronne du Continent, facilitent la prise de décisions éclairées.

8.6.2 Objectifs

Accroître l'information transmise au public pour qu'il comprenne mieux sur quoi reposent les décisions.

Mettre en oeuvre un programme intégré de recherche et de surveillance.

Recueillir et mieux intégrer les connaissances sur les traditions communautés autochtones, les connaissances sur la région et l'information scientifique dans la prise de décision.

Appuyer les recherches dans le parc.

8.6.3 Mesures clés

1. Continuer d'appuyer activement le Miistakis Institute of the Rockies (institut Miistakis des Rocheuses), organisme multipartite sans but lucratif qui travaille à la création d'un atlas de données sur l'écosystème de la Couronne du Continent.
2. Mettre en oeuvre un programme de surveillance intégré pour détecter les tendances des indicateurs écologiques et socioéconomiques.
3. En compagnie d'autres intervenants, compiler les rapports biennaux sur l'état de l'écosystème; en verser les résultats sur le site Web du parc et y inclure de l'information tirée du *Rapport sur l'état des parcs de Parcs Canada*.
4. Mettre l'accent sur les travaux de recherche qui fournissent des éclaircissements sur l'histoire écologique du parc et les processus naturels qui soutiennent la diversité écologique du parc.
5. Tenir une base de données complète sur les ressources du parc, les profils d'activité des visiteurs, les installations et l'infrastructure.
6. En collaboration avec des institutions, des organismes, des agences et le lotissement urbain de Waterton Park, étudier la possibilité de construire un centre de recherche au sein de la collectivité.
7. Échanger de l'information avec d'autres organismes et institutions.
8. Utiliser la tribune annuelle décrite dans la section 8.2.2 et d'autres moyens de consultation pour recueillir et intégrer les connaissances sur les traditions communautés autochtones et locales dans la mise en oeuvre du plan directeur, les stratégies de recherche et les processus décisionnels.

9.0 UN LIEU POUR LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

9.1 Aperçu

La gérance environnementale réduit l'impact de nos activités quotidiennes sur l'environnement. Elle couvre divers aspects, allant de la qualité de l'eau et la consommation d'énergie à l'utilisation de produits chimiques et aux sites contaminés. Elle comporte également toute une gamme d'activités, du recyclage à la remise en état de paysages perturbés, en passant par la réduction de la consommation des ressources.

Bien que Parcs Canada soit chargé de donner l'exemple en matière de gérance environnementale, les mesures ne sont efficaces que si elles sont appuyées par les résidants, les entreprises et les visiteurs du parc. Par exemple, l'équipe « verte » de Waterton Park joue déjà et entend continuer de jouer un important rôle de leadership dans la réduction des déchets, la promotion du recyclage et d'autres initiatives connexes.

Le gouvernement du Canada souscrit au concept de gérance environnementale. Cette décision signifie que tous les ministères et agences respectent ou dépassent les exigences des lois et règlements en matière d'environnement, qu'ils adoptent les meilleures pratiques environnementales et qu'ils élaborent et mettent en œuvre un système de gestion environnementale efficace. Nombre des engagements du gouvernement à l'application de l'Écologisation du gouvernement ont été officialisés par des modifications à la *Loi sur le vérificateur général* et par la nomination d'un commissaire à l'environnement et au développement durable. En conséquence, Parcs Canada doit maintenant rendre compte au Parlement de ses progrès quant à ses obligations en matière d'environnement.

Un système de gestion de l'environnement (SGE) aide les organismes et les entreprises à appliquer le concept de la gérance environnementale au moment de prendre des décisions. Ce système fait en sorte que la priorité soit accordée à ce qui menace le plus l'environnement.

Les cibles modèles pour les effluents des stations d'épuration s'assimilent aux objectifs que poursuivra Parcs Canada en employant la meilleure technologie qu'il a les moyens de se payer. Il s'emploiera à améliorer constamment le système d'épuration à mesure que les occasions se présenteront.

À l'heure actuelle, les lignes directrices et les normes fédérales et provinciales permettent une certaine détérioration de l'environnement aquatique en raison des limites de la technologie et des coûts. Les cibles modèles sont fixées pour les eaux froides et faibles en nutriments des parcs nationaux des Rocheuses, pour tenir compte du mandat de Parcs Canada, soit de maintenir l'intégrité écologique des milieux aquatiques. Pour ce faire, il faut à tout prix augmenter la qualité des effluents produits par les stations d'épuration. Ces cibles mettent l'accent sur le contrôle des nutriments, notamment l'azote et le phosphore, qui sont considérés comme des facteurs clés dans l'environnement aquatique.

9.2 Objectifs stratégiques

Parcs Canada a recours à des pratiques saines pour ses activités, ses services et ses produits.

La gérance environnementale est la pierre angulaire de l'exploitation de toutes les entreprises et de l'administration de toutes les institutions.

Visiteurs et résidants contribuent au principe de la gérance environnementale et de la viabilité.

À long terme, les effluents ressemblent le plus possible à la composition naturelle des eaux réceptrices.

Les eaux usées des installations qui ne sont pas reliées à une station d'épuration ont des incidences minimes sur l'environnement.

9.3 Objectifs

Améliorer la situation de l'environnement en élaborant et en mettant en œuvre un système de gestion de l'environnement.

Intégrer la gérance environnementale aux nouveaux baux, aux baux renouvelés et aux permis d'exploitation.

Encourager les résidants, les entreprises et les visiteurs à partager la responsabilité de la gérance environnementale.

9.4 Mesures clés

1. Éliminer tous les biphényles polychlorés (BPC) du parc.
2. Éliminer le déversement de substances appauvrissant l'ozone dans les opérations du parc.
3. Prévenir la contamination provenant de réservoirs d'entreposage de l'essence et respecter le règlement de la *Loi sur la protection de l'environnement*.
4. Employer un système de lutte antiparasitaire intégrée.

5. Utiliser des méthodes de gestion sûres et respectueuses de l'environnement pour l'acquisition, le compte rendu, la surveillance, la manipulation, l'entreposage, l'utilisation, le transport et l'évacuation des matières dangereuses.
6. Appliquer la stratégie de gestion des sites contaminés en mettant l'accent sur le nettoyage des sites prioritaires.
7. Réduire les émissions dans l'atmosphère en identifiant les sources de pollution; réduire au minimum les activités et produits qui entraînent des émissions nocives; créer un programme de surveillance de la qualité de l'air.
8. Réduire la consommation d'essence; promouvoir l'utilisation d'autres combustibles; choisir de nouveaux véhicules qui peuvent être alimentés par des combustibles de remplacement.
9. Élaborer des plans de gestion de l'énergie pour tous les bâtiments; incorporer une technologie efficace et économique pour les nouveaux bâtiments ou ceux qui sont rénovés.
10. Atteindre l'objectif fixé par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, soit de réduire les déchets solides pour que leur volume corresponde à 50 % des niveaux de 1988 (p. ex. achats réfléchis, réutilisation, recyclage et compostage).
11. Voir à ce que l'utilisation de l'eau de surface et de l'eau souterraine ne nuise pas aux systèmes aquatiques et riverains.
12. Mettre en place un programme de conservation de l'eau dans les parcs et établissements commerciaux.
13. Acheter des produits et services qui répondent aux exigences environnementales; remplacer autant de produits et services que possible par d'autres plus respectueux de l'environnement.
14. Travailler à l'atteinte des cibles suivantes pour le rejet des effluents d'eaux usées dans les cours d'eau.

Phosphore	<0,005 mg/l
Coliformes fécaux	<20/100 ml (fin de canalisation)
	<2/100 ml (fin de zone mixte)
pH	7,5 – 8,5
DBO_5	Été <10 mg/l
	Hiver <20 mg/l
Total des solides en suspension	<10 mg/l
NH_3N	Été <1 mg/l
	Hiver <5 mg/l

10.0 ZONAGE DU PARC

10.1 Système de zonage des parcs nationaux

Les vastes étendues sauvages sont une ressource précieuse qui se fait de plus en plus rare. Du point de vue écologique, ces terres sauvages doivent leur importance au fait qu'elles peuvent soutenir des processus naturels et servir de points de référence. Elles revêtent aussi une importance cruciale pour les animaux qui ont besoin de vastes territoires et pour les espèces migratrices.

La *Loi sur les parcs nationaux* prévoit la création, par règlement, de réserves intégrales. La nature sauvage est synonyme d'un niveau élevé d'intégrité écologique. Les réserves intégrales ont donc pour but d'aider à garantir un degré élevé d'intégrité écologique en contrôlant les activités susceptibles d'altérer le caractère sauvage d'un secteur donné. La pérennité

PARC NATIONAL LACS-WATERTON DU CANADA
Carte 2. Zonage du parc

Zone I	Préservation spéciale	
Zone II	Milieu sauvage	
Zone III	Milieu naturel	
Zone IV	Loisirs de plein air	
Zone V	Services du parc	

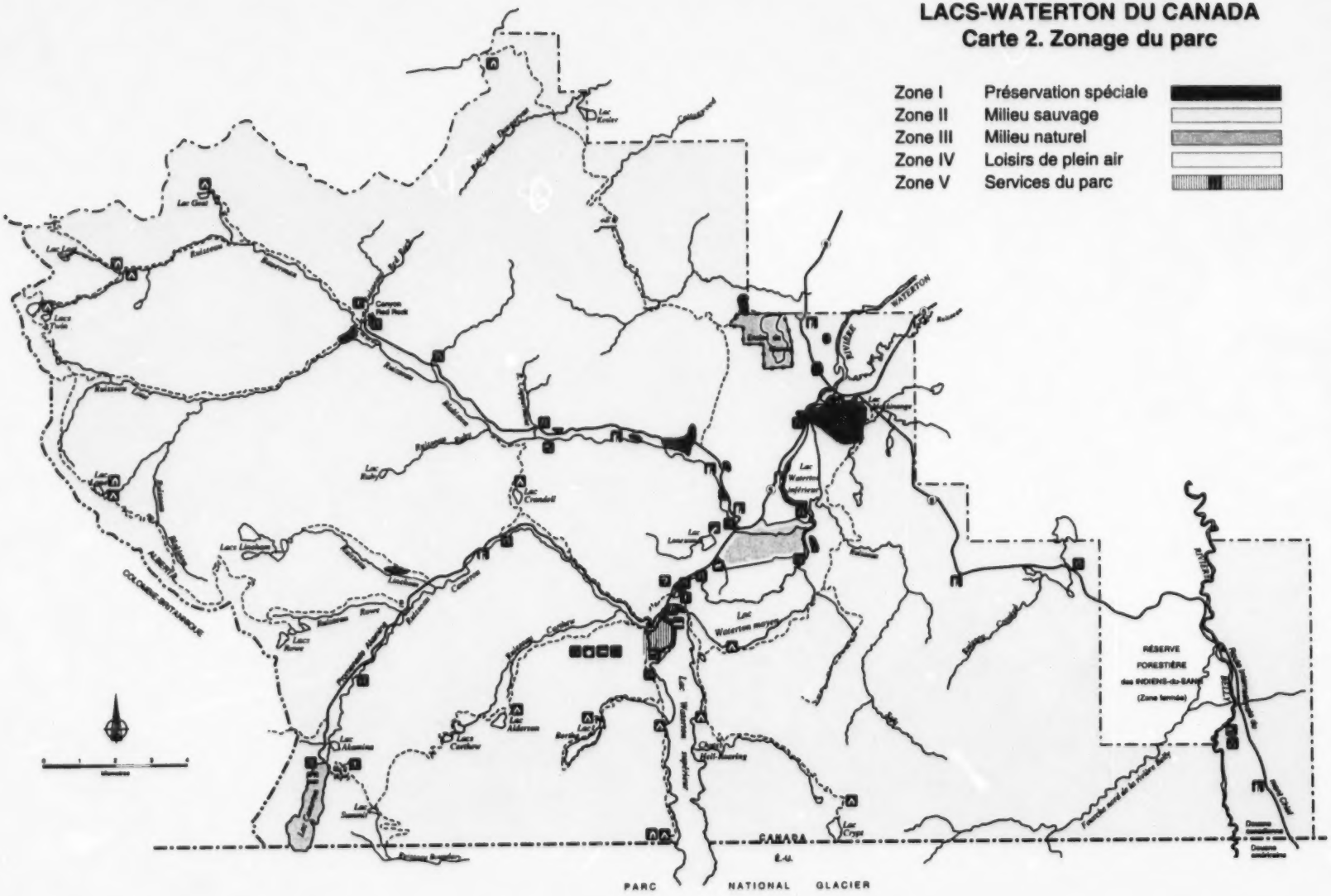

des écosystèmes où l'interférence humaine demeure minime constitue la clé de la préservation des milieux sauvages. Seuls les aménagements et les activités nécessaires aux services essentiels ainsi qu'à la protection des ressources du parc seront autorisés dans les réserves intégrales. La création de réserves intégrales représente l'un des nombreux outils qui seront utilisés pour assurer la préservation de la valeur sauvage. Les niveaux d'activité humaine dans les réserves intégrales seront gérés en fonction des objectifs fixés pour chaque unité de gestion du paysage ainsi que des stratégies de gestion de l'activité humaine.

Il a été recommandé que plus de 80 % des terres du parc soient classées réserves intégrales. Ces réserves s'assimilent quelque peu aux secteurs de zone II, même si les deux secteurs ne coïncident pas parfaitement. Par exemple, il se peut que les réserves intégrales n'englobent ni les couloirs de services et de services publics qui traversent les secteurs de zone II, ni les petites parcelles de zone II qui se trouvent entre les couloirs de transport. Les secteurs de zone I et de zone II qui sont jugés appropriés recevront le statut de réserve intégrale.

En outre, le plan directeur donne à la prairie de fétuque le statut de site écologiquement fragile.

10.2 Zone I - Préservation spéciale (2 % du parc)

Les terres de la zone I méritent une protection spéciale parce qu'elles contiennent ou soutiennent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparition, ou encore parce qu'elles figurent parmi les meilleurs exemples d'une région naturelle. L'élément clé à retenir est la préservation. L'accès et la circulation en véhicule à moteur sont interdits.

Parcs Canada a délimité plusieurs secteurs pouvant être classés zone I, pour la protection d'importantes caractéristiques naturelles et culturelles. Ces secteurs sont décrits ci-dessous. Le parc renferme une multitude de ressources importantes, rares ou en danger de disparition. Les zones I ont été choisies de façon prudente au parc national des Lacs-Waterton du Canada, pour éviter de compromettre l'importance de cette désignation. En effet, le statut de zone I a été réservé aux secteurs renfermant des ressources extrêmement fragiles et à ceux dont les ressources ne pourraient être adéquatement protégées s'ils se voyaient accorder un autre statut, tel que zone II (Milieu sauvage) ou site écologiquement fragile.

Des lignes directrices seront élaborées pour gérer les ressources et l'activité humaine dans chacun de ces secteurs. La section 5 du présent plan directeur propose des recherches plus poussées et l'élaboration de stratégies de gestion écologique exhaustives pour assurer la protection des ressources du parc. Il se peut que d'autres secteurs se voient accorder le statut de zone I à l'issue de ces études.

Zone humide Maskinonge

Ce secteur, l'une des dernières zones humides naturelles du sud-ouest de l'Alberta, est un lieu de rassemblement et de nidification important pour la sauvagine. Il est fréquenté par plusieurs espèces d'oiseaux rares, menacées ou en danger de disparition, comme le cygne trompette, le pygargue (aigle) à tête blanche et le grèbe jougris.

Deux sites archéologiques importants situés sur les berges du lac Maskinonge ont été inclus dans le secteur désigné zone I.

Puits de découverte Lineham

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a conféré au puits de découverte Lineham, premier puits de pétrole de l'Ouest canadien, le statut de lieu historique national en 1965. Elle a posé une plaque à cet effet sur les lieux.

Sites archéologiques

Le parc national des Lacs-Waterton du Canada compte quelque 250 sites archéologiques connus, certains datant de près de 11 000 ans. Le statut de zone I est accordé aux sites les plus importants.

10.3 Zone II - Milieu sauvage (83 % du parc)

La zone II comprend de vastes aires qui représentent bien une région naturelle et qui sont conservées à l'état sauvage. Il faut préserver les écosystèmes en évitant d'intervenir. Dans la zone II, les visiteurs peuvent découvrir les écosystèmes du parc qui nécessitent peu de services et d'installations. Dans presque toute la zone II, les visiteurs peuvent faire l'expérience de la solitude et de l'éloignement. L'accès par véhicule à moteur y est interdit.

Les chalets des gardes de parc demeureront dans cette zone. Les sentiers et les campings désignés sont les seules autres installations qui en feront partie. Toutes les anciennes routes comprises dans cette zone retrouveront leur état naturel ou seront réaménagées en sentiers. Certaines activités et installations non compatibles pourraient être autorisées dans ces secteurs si elles se révèlent essentielles pour l'administration du parc, la protection des ressources, la sécurité publique et l'entretien des installations de base des visiteurs. Au nombre des activités non compatibles, citons l'utilisation d'équipement mécanisé pour les opérations de recherche et de sauvetage, la lutte contre les incendies, les patrouilles dans l'arrière-pays et l'entretien des installations.

10.4 Zone III - Milieu naturel (6 % du parc)

Dans la zone III, les visiteurs peuvent se sensibiliser aux valeurs du patrimoine naturel et culturel du parc au moyen d'activités de plein air nécessitant peu de services et uniquement des installations rudimentaires. La zone III comprend des aires restreintes où les activités des visiteurs exigent des installations qui dépassent les normes de la zone II. Si les véhicules à moteur y sont parfois autorisés, ceux-ci seront contrôlés. Cette zone doit faire l'objet de mesures de protection rigoureuses en raison de son importance sur le plan écologique et esthétique.

Dans le parc national des Lacs-Waterton du Canada, les secteurs de zone III sont les suivants : lac Cameron, enclos à bisons et une partie du cône du ruisseau Blakiston.

10.5 Zone IV - Loisirs de plein air (8 % du parc)

Les secteurs de zone IV du parc national des Lacs-Waterton du Canada comprennent une emprise de 200 m de largeur le long des voies publiques, les campings de l'avant-pays, les aires de pique-nique, les belvédères, les stationnements aménagés au point de départ des principaux sentiers et d'autres aménagements en bordure de route. Le lac Waterton Supérieur et le lac Waterton du Milieu ont été désignés zone IV pour que certains véhicules à moteur y soient permis.

10.6 Zone V - Services du parc (moins de 1 % du parc)

La collectivité de Waterton Park est la seule zone V du parc. La section 7 du présent document définit les limites du lotissement urbain et expose certaines lignes directrices générales qui régissent la collectivité. Le Plan communautaire de Waterton Park orientera l'utilisation des terres dans cette zone.

10.7 Sites écologiquement fragiles

Cette désignation s'applique aux secteurs abritant des ressources patrimoniales importantes et fragiles qui ont besoin d'une protection spéciale. Les sites écologiquement fragiles (SEF) peuvent soutenir des niveaux d'activité contrôlés plus élevés que les secteurs de zone I. Le statut de site écologiquement fragile a été conféré uniquement dans les cas où les ressources ne pouvaient être protégées adéquatement sous d'autres désignations (ex. : zone II).

Parcs Canada élaborera des lignes directrices propres à chaque secteur pour déterminer le niveau et le type d'activité humaine approprié ainsi que des stratégies de gestion des ressources pour les SEF. Ces lignes directrices refléteront la priorité accordée à la protection de ces secteurs importants.

Le *Plan directeur du parc national des Lacs-Waterton* de 1992 ne faisait mention que d'un site écologiquement fragile, soit la prairie de fétuque et de danthonie. Communément appelée « prairie de graminées en touffe », l'écorégion de la forêt-parc des contreforts est une étroite bande de prairie qui longe la plaine et les contreforts, du sud de l'Alberta au Montana. Elle est caractérisée par l'association de graminées *fescue scabrella/Danthopia parryi*. Le parc national des Lacs-Waterton du Canada ne renferme qu'un exemple de cette association végétale particulière, qui est protégée par le réseau des parcs nationaux du Canada. En outre, la prairie ajoute sensiblement au cachet unique du parc ainsi qu'à son thème, « là où la montagne rencontre la prairie ». En hiver, la prairie de fétuque sert d'habitat aux troupeaux de wapitis du parc. Au printemps, elle devient le territoire du cerf mulet et du mouflon d'Amérique. Ce type d'habitat revêt également beaucoup d'importance pour plusieurs espèces comme le blaireau, le tétras à queue fine et le spermophile de Richardson. La prairie de fétuque mérite d'autant plus son statut de site écologiquement fragile qu'elle contribue grandement à l'atteinte des objectifs du Prairie Conservation Action Plan (plan d'action pour la conservation de la prairie) de l'Alberta.

Sommaire de l'évaluation environnementale

11.0 SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Ce qui suit est le résumé d'un rapport distinct intitulé *Environmental Assessment of the Waterton Lakes National Park Management Plan*, 2000.

11.1 Contexte

L'évaluation environnementale a été effectuée pour s'assurer que les effets cumulatifs des politiques, des programmes et des mesures envisagées sont bien compris et qu'ils ne contreviennent pas au mandat énoncé dans la *Loi sur les parcs nationaux*, ni ne nuisent à l'intégrité écologique.

Au cours du dernier siècle, le peuplement, l'aménagement, le transport et le tourisme ont entraîné un stress sur l'écosystème du parc et de la région. Les principales conséquences sont les suivantes :

- fragmentation du paysage et perte d'habitat faunique;
- impacts des espèces non indigènes;
- dégradation des systèmes aquatiques et riverains;
- altération de la succession de la végétation en raison de l'absence du feu et de la modification du paysage par l'être humain;
- vulnérabilité des carnivores ayant besoin d'un vaste territoire; et
- accoutumance de la faune.

11.2 Proposition et impacts du plan directeur

Le *Plan directeur du parc national des Lacs-Waterton du Canada* propose de nombreuses mesures ayant pour but d'assurer le maintien de l'intégrité écologique et commémorative tout en offrant au public la possibilité de comprendre le patrimoine naturel et culturel et d'en tirer pleinement parti.

Écosystèmes aquatiques

Les écosystèmes aquatiques ont été altérés par suite de nombreuses activités : introduction de poissons non indigènes dans le cadre de programmes d'empoissonnement; pêche sportive, régulation du débit et manipulation des cours d'eau pour protéger les couloirs de transport et les effluents venant des installations pour les visiteurs. Le présent plan propose divers moyens de rétablir la biodiversité aquatique, notamment :

- protéger le poisson indigène contre la concurrence ou l'hybridation avec des espèces non indigènes;
- fixer les priorités au chapitre du rétablissement des habitats aquatiques et des espèces indigènes;
- délimiter les sites de recherche repères dans des écosystèmes aquatiques représentatifs;
- réduire au minimum l'impact des couloirs de transport sur les écosystèmes aquatiques;
- réduire les manipulations du débit et du niveau d'eau et améliorer l'épuration des eaux usées; et
- enlever l'entrepôt de matériel de Parcs Canada du cône du Blakiston et rétablir les processus naturels du cône alluvial.

Végétation

Pendant des décennies, les pratiques de suppression des feux de forêt et le broutement réduit de la prairie par le bison ont substantiellement modifié la végétation du parc. De façon générale, les forêts vieillissent et perdent de leur diversité. D'importantes communautés végétales telles que la prairie montagnarde, les communautés d'arbustes et les peuplements de trembles sont en déclin. Les espèces introduites font concurrence aux espèces indigènes. Voici les mesures proposées pour contrer ce problème :

- restituer le rôle du feu comme perturbation naturelle, sauf dans les cas où la sécurité publique est en jeu;
- perpétuer les perturbations naturelles de la végétation;
- prévenir l'introduction d'espèces non indigènes;
- éliminer les espèces non indigènes qui sont bien établies ou en réduire l'aire de distribution; et
- accroître la superficie de la végétation indigène dans le lotissement de Waterton Park.

Faune

La perte d'habitat, la fragmentation de l'habitat et la perte d'efficacité, l'accoutumance et la mortalité directement causés par l'activité humaine, tous ces facteurs nuisent aux animaux sauvages du parc et de l'écosystème régional. Voici les mesures proposées pour contrer les principaux problèmes entourant la faune :

- fixer des objectifs en matière d'efficacité de l'habitat pour des espèces indicatrices clés comme le grizzli;
- préserver ou rétablir les corridors de déplacement de la faune le long du côté est du lac Waterton, dans le lotissement urbain de Waterton Park et dans le secteur de la colline Prince of Wales;
- enlever les logements du personnel construits à l'extérieur des limites de Waterton Park, sauf dans les cas où ils sont essentiels à la protection du parc;

- maintenir les fermetures saisonnières ou restreindre l'accès des moyens de transport motorisés sur la route du Mont-Chief, la promenade Red Rock et, au besoin, les routes du cône du Blakiston; et
- réduire les conflits humains-animaux ainsi que le taux de mortalité animale d'origine humaine.

Toutes ces mesures soulignent la nécessité de surveiller l'efficacité, de solliciter la collaboration d'organismes provinciaux, de collectivités et de propriétaires fonciers voisins ainsi que de sensibiliser encore davantage le public à l'impact de l'être humain sur la faune.

Services et installations à l'intention des visiteurs

Parcs Canada a pris des engagements à l'égard de l'aménagement, de l'utilisation appropriée et de la gestion de l'activité humaine dans le parc national des Lacs-Waterton du Canada. Le *Plan communautaire de Waterton Park* définira des paramètres de conception et des limites de croissance pour assurer la protection du cachet patrimonial et garantir la viabilité environnementale du lotissement urbain. La gestion de l'activité humaine intégrera les objectifs écologiques et les objectifs sociaux. Les objectifs touchant à l'efficacité de l'habitat aideront à préserver l'habitat des gros carnivores tout en offrant une gamme de possibilités aux visiteurs. Les installations et les services existants demeureront essentiellement inchangés. Certains seront rajustés ou modifiés, au besoin, pour faciliter l'atteinte des objectifs d'intégrité écologique. Des limites seront imposées sur l'utilisation des campings de l'avant-pays et de l'arrière-pays dans les cas où l'activité humaine entre en contradiction avec les objectifs de protection de l'environnement, particulièrement en ce qui a trait aux carnivores. Parcs Canada fermera trois campings d'arrière-pays où les conflits avec la faune sont devenus un problème chronique.

Hébergement commercial périphérique

L'aménagement de l'hôtel Prince of Wales sera moindre grâce aux nouvelles lignes directrices relatives au LCP.

Tourisme patrimonial

Le plan directeur prévoit l'élaboration d'une stratégie sur le tourisme patrimonial pour promouvoir les activités touristiques viables et compatibles avec les valeurs du parc national. Pour y parvenir, Parcs Canada fera la promotion des activités appropriées et l'appréciation du patrimoine naturel et culturel du parc. Dans le cadre d'un processus concerté auquel participeront les entreprises locales et régionales, les Premières nations et d'autres intervenants, le parc national des Lacs-Waterton du Canada élaborera une stratégie de promotion du tourisme patrimonial dans un délai d'un an.

Gestion transparente

La gestion sera transparente grâce à la participation régulière du public, à la mise en oeuvre du nouveau *Processus d'examen des projets d'aménagement* prévoyant un examen public, à la coordination de la recherche avec les gestionnaires fonciers de la région, à la gestion de l'information et à des décisions qui tiennent compte de toute la région. Le plan reconnaît la nécessité d'améliorer les mécanismes existants afin d'intégrer les intervenants.

Gérance environnementale

Dans le cadre de sa *Stratégie de développement durable* (1997), Parcs Canada s'est engagé à devenir un chef de file de la gérance environnementale et du développement durable. Le parc national des Lacs-Waterton du Canada élaborera et mettra en oeuvre un système de gestion de l'environnement qui sera assorti d'objectifs précis en matière de gérance et de développement durable ainsi que d'outils de mesure du rendement. Il fera rapport de ses progrès au Parlement.

11.3 Effets cumulatifs

Les incidences environnementales cumulatives s'entendent des impacts conjugués des activités humaines dans le temps et dans l'espace. Même si l'environnement peut soutenir un petit nombre de projets, l'impact supplémentaire d'un grand nombre de facteurs de perturbation issus de nombreux projets et activités peut compromettre l'intégrité écologique des paysages, voire des régions élargies. L'impact des projets peut se faire sentir à l'échelle locale, mais tend à se propager à l'échelle de l'écosystème ou du paysage. Dans certains cas, les incidences peuvent être si grandes qu'elles entraînent des altérations permanentes.

Les mesures prévues dans le plan directeur visent à régler les principaux problèmes écologiques et culturels auxquels doit faire face le parc national des Lacs-Waterton du Canada. La présente évaluation environnementale ne tient pas compte des mesures individuelles. Elle considère plutôt l'effet combiné des mesures pour déterminer si oui ou non le parc se dirige vers une meilleure intégrité écologique.

Le plan appuie le tourisme patrimonial et vise à régler les principaux enjeux touchant à l'intégrité écologique et commémorative. Les mesures proposées ciblent les facteurs de perturbation des éléments importants de l'écosystème

du parc et visent à les réduire ou à améliorer l'expérience des visiteurs. Dans certains cas, les mesures auront un effet bénéfique immédiat. Dans d'autres cas, comme le rétablissement de l'intégrité écologique de la biote aquatique, il faudra de nombreuses années. Le rétablissement de certains processus naturels, comme la succession végétale, prendra des décennies.

Le plan établit des cibles et des seuils de rendement pour la protection de composantes écologiques clés. Par exemple :

- objectifs d'efficacité de l'habitat pour chacune des unités de gestion du paysage du parc;
- rétablissement de 50 % du cycle du feu à long terme – équivalent d'environ 6 km^2 par an;
- rétablissement de toutes les espèces de poissons extirpées des eaux indigènes; et
- seuils et mesures du rendement pour diverses composantes environnementales, dont les déchets solides, les sites contaminés, les BPC et l'épuration des eaux usées.

Il faudra exécuter un programme de surveillance intégré pour évaluer le succès des principales mesures prises et cerner les cas où des changements se révèlent nécessaires.

Il est évident que les effets cumulatifs des propositions amélioreront l'intégrité écologique. Moins d'animaux mourront à la suite d'accidents ou de conflits avec des humains. L'efficacité de l'habitat sera améliorée, et sa fragmentation sera réduite. Il sera possible d'en arriver à une interaction plus normale entre prédateurs et proies. La présence et l'influence d'espèces de plantes non indigènes sera limitée. La succession naturelle de la végétation sera améliorée, et la menace de feux de forêt irrépressibles sera réduite. Les perturbations que font subir au parc les visiteurs seront réduites grâce à une meilleure gestion de l'activité humaine. Les limites de l'aménagement sont mieux définies qu'auparavant; tous les intervenants savent ce que seront les services et les installations dans le parc national des Lacs-Waterton du Canada. De façon globale, ces changements contribueront à rehausser la qualité de l'expérience offerte au visiteur et à garantir que le parc demeure sauvage, naturel et panoramique.

11.4 Politique

Comme il est expliqué ailleurs dans ce document, l'intégrité écologique « sera la principale priorité » au moment de prendre les décisions sur la gestion des terres du parc national. L'importance de l'intégrité écologique est bien soulignée dans le *Plan directeur du parc national des Lacs-Waterton du Canada* de 2000. La vision énoncée est conforme à la *Loi sur les parcs nationaux* et aux *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*.

11.5 Participation du public

Le public et les experts ont amplement eu l'occasion de contribuer à la préparation du plan directeur. Depuis que le plan précédent a été approuvé, il y a eu de nombreux sondages auprès du public concernant la future gestion des parcs. Le Groupe d'étude de la vallée de la Bow (1994-1996) a organisé une table ronde où étaient représentés 14 secteurs d'intérêt. La réponse de Parcs Canada aux recommandations du Groupe d'étude formait essentiellement la base du *Plan directeur du parc national Banff* de 1997, sur lequel repose l'orientation générale du *Plan directeur du parc national des Lacs-Waterton du Canada*. Au printemps de 1999, Parcs Canada soumettait un *concept du plan directeur du parc national des Lacs-Waterton* à l'examen public. Ce document contenait des propositions précises pour le plan directeur et des options pour l'orientation future. Le concept du plan a été envoyé à 3 800 personnes qui en avaient fait la demande, et il a fait l'objet de discussions avec les membres du public à l'occasion de journées d'accueil.

Parcs Canada a analysé les observations du public et incorporé des suggestions, le cas échéant. À la suite de l'approbation du plan par la ministre, de nombreuses composantes du plan feront l'objet d'une évaluation environnementale et d'un examen public à mesure que des projets particuliers seront présentés afin d'être mis en oeuvre.

11.6 Conclusion

Le *Plan directeur du parc national des Lacs-Waterton du Canada* est conforme à la législation et aux politiques sur les parcs nationaux. Il y a eu examen par les pairs et participation du public, et les propositions ont été modifiées au besoin. Le plan d'action proposé est réalisable compte tenu de la technologie existante. S'il subsiste certaines incertitudes entourant les facteurs de perturbation de l'extérieur du parc, le plan souligne la nécessité de faire participer plus activement les organismes de gestion foncière voisins et les intervenants.

L'évaluation environnementale montre que les propositions n'auront vraisemblablement aucune incidence environnementale négative importante. L'effet cumulatif du plan va dans le sens d'une amélioration de l'intégrité écologique.